



## **Remerciements**

Mes remerciements chaleureux vont d'abord à mon Directeur de mémoire, Dominique LAHARY, Directeur de la Bibliothèque Départementale du Val-d'Oise qui m'a, par ses précieux conseils, fait éviter de nombreux écueils.

Ils vont tout autant à l'équipe de la BDP de l'Eure-et-Loir, dirigée par Pascale FELIZAT-CHARTIER, pour l'appui technique et l'apport de connaissances irremplaçables qu'elle m'a prodigués, en manipulation de tableur comme en recherche de données statistiques, en gestion des collections comme en fait de desserte des bibliothèques municipales, enfin en matière de politique culturelle d'un Conseil Général.

Je remercie tout aussi chaleureusement les bibliothécaires du réseau, bénévoles et salariés, qui m'ont reçu pour entretien, le plus fréquemment en-dehors de leurs horaires d'ouverture. Ils ont diffusé auprès de leurs usagers les questionnaires que je leur ai laissés, souvent avec un dévouement qui les honore et qui, chaque fois que je ne pouvais venir les reprendre dans les délais nécessaires, me les ont scrupuleusement retournés par voie postale ou par fax.

Par-delà leurs inévitables différences de point de vue, qui m'ont amené à relativiser le mien, j'ai rencontré chez ces personnes une passion commune de servir la cause de la lecture publique et de ses usagers, qu'ils ont su me communiquer avec un grand bonheur. Ils m'ont bien sûr apporté la satisfaction de mener à son terme une enquête complexe, mais encore fait vivre une aventure humaine : celle du service de la culture en milieu rural, avec ses contraintes et la joie que procure leur dépassement à la rencontre des usagers.

## Résumé :

Ce mémoire propose une étude des usages et des usagers du réseau départemental de lecture publique de l'Eure-et-Loir, considéré du point de vue des bibliothèques de proximité, suivant une triple perspective :

- une recherche statistique sur les inscrits par catégorie de bibliothèque et par tranche d'âge,
- une analyse territoriale visant à déterminer le cadre approprié de définition de la proximité pour les lecteurs dans ce Département,
- une enquête de terrain visant à sonder les rapports entre plusieurs binômes associant chacun une bibliothèque de proximité et la médiathèque structurante la plus proche, menée successivement par entretiens auprès des bibliothécaires et par questionnaire auprès des usagers.

Descripteurs :

Bibliothèques municipales\*\*France\*\*Eure-et-Loir (France)

Bibliothèques rurales\*\*France\*\*Eure-et-Loir (France)

Bibliothèque départementale de prêt (Eure-et-Loir)

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
---

## **Abstract :**

This report offers a study about the uses and users of the Eure-et-Loir Department's reading network, seen from the point of view of the neighbourhood libraries, following 3 perspectives:

- a statistical research about active subscribers, taken by library category and by age slice,
- a territorial analysis aiming to define the accurate frame of neighbourhood for this Departments' readers,
- a ground survey aiming to test the relationships between several pairs of neighbourhood libraries and its closest reference library, made successively by interviewing local librarians and issuing a questionnaire to readers.

Keywords :

Public libraries\*\*France\*\*Eure-et-Loir (France)

Rural libraries\*\*France\*\*Eure-et-Loir (France)

Regional library (Eure-et-Loir)

# Sommaire

<b>MÉMOIRE D'ÉTUDE – JANVIER 2006.....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 1 : UN RÉSEAU À DÉVELOPPER POUR MIEUX SATISFAIRE SES USAGERS.....</b>	<b>9</b>
1. L'EURE-ET-LOIR, UN DÉPARTEMENT POURVU D'UNE POLITIQUE CULTURELLE.....	9
1.1. <i>Traits généraux du département.....</i>	<i>9</i>
1.2. <i>De la culture comme vecteur de rééquilibrage territorial et social.....</i>	<i>11</i>
1.3. <i>De la territorialisation comme facilitateur de l'action politique.....</i>	<i>12</i>
2. UN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE EN PLEINE ÉVOLUTION.....	13
2.1. <i>Une jeune BDP.....</i>	<i>13</i>
2.2. <i>... pourvue d'un réseau classique .....</i>	<i>14</i>
2.3. <i>... qui vieillit rapidement.....</i>	<i>16</i>
2.4. <i>Des perspectives de renouvellement introduites par la politique culturelle départementale et l'intercommunalité .....</i>	<i>17</i>
3. LE PROJET DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE, POUR UN RÉSEAU REDÉPLOYÉ ET PLUS ATTRACTIF.....	17
3.1. <i>Pourquoi un tel dispositif ?.....</i>	<i>17</i>
3.2. <i>Un projet pour offrir plus... mais à qui ?.....</i>	<i>21</i>
4. LES TERRITOIRES DU PROCHE :.....	24
4.1. <i>Le proche et le lointain dans la bibliothèque :.....</i>	<i>24</i>
4.2. <i>Une échelle de proximité définie par les usagers.....</i>	<i>25</i>
4.3. <i>Une attractivité et une proximité variables selon les usagers.....</i>	<i>27</i>
<b>PARTIE 2 : QUELLE ATTRACTIVITÉ LES « BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ » PEUVENT-ELLES EXERCER SUR LEURS USAGERS ? .....</b>	<b>32</b>
1. LES USAGERS : QUI SONT-ILS, OÙ VONT-ILS ? UNE ANALYSE COMPARATIVE DES STATISTIQUES SUIVANT LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES.....	32
1.1. <i>L'étude statistique préalable : motivations et méthodologie.....</i>	<i>32</i>

1.2. Les enseignements de l'étude statistique.....	35
2. PROXIMITÉ, ATTRACTIVITÉ : DANS QUELS BUTS ENQUÊTER, À QUELLE ÉCHELLE ET SUR QUEL ÉCHANTILLON ?.....	42
2.1. Définition de deux profils-type .....	42
2.2. Détermination du cadre territorial d'application des concepts.....	46
2.3. Détermination de l'échantillon de l'enquête.....	48
3. L'ENQUÊTE DE TERRAIN : PROTOCOLE, ÉCHÉANCIER, RÉALISATION.....	53
3.1. Entretien et questionnaires : construction du protocole.....	53
3.2. Interview des responsables, diffusion, récupération et traitement des questionnaires.....	55
<b>PARTIE 3 : LES BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ SATISFONT LEURS USAGERS EN RÉPONDANT À LEURS ATTENTES SPÉCIFIQUES.....</b>	<b>58</b>
1. L'ATTRACTIVITÉ DES BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ .....	58
1.1. Une attractivité fondée au départ sur la proximité physique.....	58
1.2. Le rôle des collections dans l'attractivité.....	61
1.3. Fidélité et multi - fréquentation : l'un n'exclut pas l'autre.....	64
2. LES MOTIVATIONS RÉCIPROQUES DES USAGERS DES BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ ET DES MÉDIATHÈQUES.....	67
2.1. La pierre de touche de la réinscription.....	67
2.2. Dans le miroir des médiathèques.....	69
3. POUR UN SERVICE « AU PLUS PRÈS ».....	71
3.1. Se rapprocher des bénévoles par une action territorialisée.....	71
3.2. Donner aux bénévoles les moyens de promouvoir l'attractivité de leur bibliothèque.....	73
3.3. Former pour informatiser, informatiser pour informer.....	77
3.4. Pour une politique tarifaire équitable.....	78
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>80</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>82</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>85</b>

## ***Introduction***

L'Eure-et-Loir a été en 1982 l'un des derniers départements à recevoir une Bibliothèque Centrale de Prêt. Il n'est donc pas a priori surprenant que son Conseil Général ait attendu décembre 2005 pour adopter un Projet Départemental de Développement de la Lecture Publique et des Bibliothèques (PDL). Cet instrument de politique culturelle, mis en œuvre par la plupart des départements pourvus d'une Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP), intègre nécessairement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme vecteur de mutualisation des moyens départementaux et communaux pour développer le service public de la lecture. Or, l'intercommunalité était peu répandue en Eure-et-Loir avant la création des EPCI par la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999. Leur développement y a été d'autant plus rapide, que 61% des communes y comptent moins de 500 habitants : Début 2005, l'essentiel du territoire départemental était maillé par 30 EPCI à fiscalité propre, dont trois ont adopté la compétence culturelle. Parallèlement, le Conseil Général, considérant le retard culturel de l'Eure-et-Loir (notamment au regard des riches Yvelines limitrophes) s'est lancé dans une politique culturelle d'autant plus volontaire que ce département est lourdement handicapé par un niveau de résultats scolaires qui le placent parmi les derniers... La lecture publique représente donc un enjeu essentiel pour redresser durablement cette situation

L'Eure-et-Loir ne comptant que sept communes de plus de 10 000 habitants, sa BDP est donc un atout capital de sa politique de développement culturel. Le tout nouveau PDL vise donc à lui donner les moyens d'inciter les élus des Communautés de Communes à se pourvoir de médiathèques aux normes nationales, atteintes à ce jour par seulement 6 établissements sur un réseau de 154 points de desserte. L'urgence est renforcée par l'attraction exercée par les deux Communautés d'Agglomération, Dreux et Chartres, qui viennent de se doter des moyens de leurs ambitions : Dreux vient d'inaugurer une nouvelle médiathèque de prestige, Chartres fera de même fin 2006 et vient en outre de conclure avec l'Etat un « Contrat Ville - Lecture » qui va la faire bénéficier de moyens substantiels .Or,

les communes de l'Eure-et-Loir étant majoritairement rurales, il est impératif de proposer à leurs habitants des médiathèques qui ne leur laissent pas le choix entre un minimum d'une heure de route aller et retour et un minuscule dépôt en mairie approvisionné deux fois par an. C'est pourquoi la nouvelle convention-type de partenariat Département – Commune pour la mise en œuvre d'un service de lecture publique énonce-t-elle en préambule : « *L'objectif départemental est que tous les euréliens<sup>1</sup> puissent accéder, à moins de 10 minutes de leur domicile, à un service de lecture publique le plus proche possible des normes, moyennes nationales et recommandations...* ». Sont *a fortiori* concernées les personnes non motorisées, qui dépendent complètement des équipements de proximité.

Dès lors, la réalisation en dehors des Communautés d'Agglomération de médiathèques fondées sur une logique d'offre est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour desservir réellement les populations. En effet, même si le Conseil Général atteint avant 2015 son objectif principal de constituer 50 médiathèques aux normes nationales, il restera toujours des « zones d'ombre » pour les publics les plus fragiles, notamment les enfants et les personnes âgées, souvent en proie à l'isolement. Ce sont ces publics qu'il convient de mieux servir, en complémentarité de médiathèques structurantes en termes d'offre, par le développement de la qualité des services proposés par les bibliothèques de proximité. Nous verrons en outre qu'elles jouent un rôle social éminent, là où ont souvent disparu les autres lieux de sociabilité.

Ce travail, réalisé sur la combinaison d'une étude statistique et d'une enquête de terrain, veut répondre aux questions suivantes, correspondant à chacune de ses trois parties : Pour mieux servir les usagers des bibliothèques de proximité du réseau départemental, il est nécessaire de développer son offre, mais cela suffit-il ? Qu'est-ce donc qui rend ces bibliothèques attractives et pour quels publics ? Enfin, comment aider les acteurs de la lecture publique de proximité à développer leur attractivité ?

---

<sup>1</sup> Eurélien : habitant de l'Eure-et-Loir



# ***Partie 1 : un réseau à développer pour mieux satisfaire ses usagers***

## **1. L'Eure-et-Loir, un département pourvu d'une politique culturelle**

### **1.1. Traits généraux du département**

L'Eure-et-Loir est, comme son nom l'indique, un territoire de transition entre deux bassins fluviaux, mais aussi deux types de paysages ruraux (deux-tiers d'openfield au centre et au sud-est, un tiers de bocage à l'ouest) et de plus en plus, deux ensembles démographiques distincts : les fortes densités de l'Ile-de-France et de la Haute-Normandie au nord et au centre et les confins de la « France du vide » en Beauce et, dans une moindre mesure, dans le Perche. Ce département de 5 929 kms<sup>2</sup>, le plus septentrional de la Région Centre (voir en annexe 1: l'Eure-et-Loir sur la carte administrative de la France), concentre en effet la plus grande partie de ses 407 665 habitants dans un triangle traversé par la vallée de l'Eure et reliant Chartres (Préfecture et ville principale) à Dreux (Sous -Préfecture et seconde ville) et Epernon, petite ville juste limitrophe des Yvelines. Sa densité moyenne, de 69 habs / km<sup>2</sup> ( France : 108) masque des écarts allant de 16 habs / km<sup>2</sup> dans le canton beauceron d'Orgères à 230 habs / km<sup>2</sup> dans celui de Dreux - Sud (voir en annexe 1: carte des densités de peuplement ).

Fortement accentuée depuis un demi-siècle, cette dualité va s'accélérer, du fait du vieillissement démographique beaucoup plus marqué dans la moitié sud-ouest de l'Eure-et-Loir, déjà la moins densément peuplée. La dualité d'origine du Département bascule donc dans un déséquilibre démographique qui menace à terme son identité et plus immédiatement, l'égalité d'accès de ses habitants aux Services Publics... Nous verrons comment la construction vigoureuse de communautés de communes à Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur son

territoire apporte une réponse nécessaire au problème (voir annexe 1: carte départementale des EPCI à fiscalité propre en janvier 2005). Nécessaire, mais non suffisante ; c'est là que le rôle du Conseil Général s'avère déterminant pour conforter l'action des municipalités. Ce rôle, l'équipe en place depuis 2001 a souhaité l'affirmer avec la plus grande publicité possible. Sous l'impulsion de son nouveau Président, Albéric DE MONTGOLFIER, l'Assemblée Départementale a lancé une étude prospective visant à définir les priorités d'action pour l'horizon 2020. A l'issue de cette démarche, un document final a été publié sous le nom de « Livre Blanc pour l'Eure-et-Loir »<sup>2</sup>.

L'étude s'est déroulée en trois étapes. En premier lieu, un diagnostic des forces et faiblesses du Département a été établi au cours de l'année 2002 sous l'égide de Gérard - François DUMONT, démographe. Ce dernier en a publié les conclusions dans un numéro spécial de la revue « Population et Avenir », dont il est le Président et Directeur<sup>3</sup>.

Par suite, cinq groupes de travail ont été constitués, correspondant chacun à une des commissions du Conseil Général, et associant aux élus des acteurs de la société civile. Chacun d'entre eux a remis une synthèse de ses débats, destinée à élaborer un document de consultation de la population. Ainsi m'appuierai-je sur les travaux du groupe « Education, Culture et Sport », accessibles en ligne avec l'ensemble du Livre Blanc. Sur la base de ces documents, l'institut IPSOS a établi un questionnaire et l'a diffusé à 175 000 exemplaires en janvier 2003. Environ 17 000 questionnaires ont été retournés.

Au final, l'Assemblée Départementale a adopté le 24 février 2003, ses trois axes majeurs de développement pour l'horizon 2015 :

➤ Préparer l'avenir avec les habitants

---

<sup>2</sup> Mis au Dépôt Légal en juin 2004 et accessible en ligne : <http://eure-et-loir.org/livreblanc/presentation.htm>

<sup>3</sup> « Population et avenir » hors série n°659-bis, septembre - octobre 2002

- Développer le territoire au service de l'emploi
- Améliorer la qualité de vie des familles et développer les solidarités

Ces trois axes sont déclinés en vingt propositions d'actions, dont les cinq suivantes intéressent notamment le domaine d'activité de la BDP :

- Accroître l'égalité des chances à l'école et au collège
- Poursuivre le développement des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)
- Prendre en compte les besoins des familles, de l'enfance à l'adolescence
- Conforter les services publics de proximité
- Mettre la culture en réseau

## **1.2. De la culture comme vecteur de rééquilibrage territorial et social**

Le Conseil Général conçoit l'action culturelle comme un élément essentiel du premier axe de développement (préparer l'avenir...), qu'Albéric de MONTGOLFIER dénommait comme « la formation des jeunes » dans son discours de clôture des travaux, tenu le 13 février 2003. En effet, les résultats scolaires en Eure-et-Loir témoignent d'un niveau culturel généralement très insatisfaisant : En 2002, il est le 91eme département aux Brevet des Collèges, le 86eme aux Baccalauréats, toutes filières confondues...

Ce retard a des causes sociologiques : au recensement général de la France (RGF) de 1999, l'Eure-et-Loir compte 31,5% d'ouvriers et 9% de cadres contre respectivement 24 % et 13 % en moyennes nationales. Mais il est paradoxalement aggravé par son voisinage avec l'Ile-de-France, avec deux conséquences graves (citées en 1.1.), indiquées comme « les défis que nous devons relever » par M. de MONTGOLFIER :

- « la nécessité d'accueillir une population active qui s'expatrie quotidiennement » : en effet, l'Eure-et-Loir présente un solde négatif de 20 000 navettes sortantes par jour, principalement avec l'Ile-de-France<sup>4</sup> (voir annexe 2c : carte de la proportion des actifs occupés hors du Département). C'est autant d'emplois locaux en moins, mais aussi de services induits par la proximité du lieu de travail, dont les bibliothèques, prestataires de services culturels accessibles aux heures ouvrables ;
- « le rééquilibrage entre le nord et le sud de notre département, afin d'éviter d'avoir deux territoires ».

### **1.3. De la territorialisation comme facilitateur de l'action politique**

Par ailleurs, le Conseil Général joue pleinement un rôle de coordinateur de l'action décentralisée des pouvoirs publics dans le cadre des Pays. Les Pays, issus des lois dites « Pasqua-Voinet » d'aménagement du territoire<sup>5</sup>, ne sont pas de nouvelles collectivités territoriales, mais des circonscriptions d'action administrative concertée entre la Région et le Département, pour la durée de chaque contrat de Plan Etat - Région. Leur périmètre et leur fonctionnement sont définis dans une convention renouvelable entre le Département et la Région. Ils regroupent, dans les limites administratives en place, les communes et EPCI correspondant à un terroir, une région agricole ou une entité coutumière héritée de l'Ancien Régime. Il est censé renouer avec des identités de proximité dont la prise de conscience est issue de l'exode rural mais aussi d'une remise en cause récente de l'échelon départemental – à cet égard, je souligne l'honnêteté intellectuelle et le souci pédagogique du site Internet du Conseil Général de l'Eure-et-Loir<sup>6</sup>, qui rappelle l'origine du tracé des Départements, calculé d'après le trajet à cheval d'un électeur de sa périphérie vers son chef-lieu... Ce qui nous esquisse une première donnée de

<sup>4</sup> Gérard-François Dumont, op. cit.

<sup>5</sup> Loi « Voinet » n° 99-533 du 25/06/1999, d'orientation pour l'aménagement durable du territoire, modifiant la Loi « Pasqua » du 04/02/1995

<sup>6</sup> www.cg28.fr

la proximité : celle que l'on ressent par rapport aux moyens dont on dispose (les « Sans – Culotte » n'étaient-ils pas ceux qui n'avaient pas les moyens de se payer un cheval ?). L'Eure-et-Loir compte cinq Pays, définis par convention en 2001 (voir annexe 1: carte départementale des EPCI en 2004, portant en rouge le tracé des Pays): Deux pays à forte densité démographique, le Drouais au nord et le Chartrain au centre ; trois pays à plus faible densité, le Perche eurélien à l'ouest, le Dunois au sud et la Beauce eurélienne à l'est.

En tant qu'acteur du service public de la culture, le Conseil Général dispose avec la BDP d'un élément essentiel de coopération avec les communes et leurs regroupements. Après la construction *ex-nihilo* d'un réseau de lecture publique après 1982, c'est un nouveau défi que s'apprête à relever la BDP pour assurer l'avenir...

## **2. Un réseau de lecture publique en pleine évolution**

### **2.1. Une jeune BDP...**

Quand sa Bibliothèque Centrale de Prêt (BCP) est fondée en 1982, l'Eure-et-Loir est l'un des 16 derniers départements à en être pourvus. Par-delà la décentralisation, la Direction en sera assurée jusqu'en 2001 par Martine BLANCHARD. Le Ministère de la Culture lui fait alors bâtir 1350 m<sup>2</sup> de locaux en site propre à Mainvilliers, commune limitrophe de Chartres. Remis au Conseil Général à leur achèvement en 1989, ils sont depuis lors occupés par la BDP qui, compte tenu de sa position géographique centrale et de la configuration rayonnante du réseau routier de l'Eure-et-Loir, n'a pas reçu d'annexe et effectue sa desserte au moyen de deux puis trois bibliobus (voir en annexe 1, la carte simplifiée des activités et réseaux de transport).

## **2.2. ... pourvue d'un réseau classique ...**

Le modèle de desserte encore en vigueur fonctionne selon les principes suivants :

Pour bénéficier de la desserte documentaire de la BDP, une bibliothèque doit d'abord être agréée par sa commune qui, par délibération de son Conseil Municipal, la reconnaît comme service de lecture publique, lui assigne à ce titre un règlement intérieur et en désigne le responsable. L'attribution d'une ligne budgétaire demeure facultative, quel que soit son mode de gestion (associatif ou – le plus souvent- en régie directe). Cette situation est ensuite contractualisée entre la commune et le département à travers une convention de partenariat. L'ensemble des points de desserte conventionnés avec la BDP forme son réseau ; il peut-être desservi de façon hiérarchisée ou égalitaire.

Dans la conception classique de service public de la lecture, la desserte est égalitaire, c'est-à-dire fondée sur un renouvellement régulier par le bibliobus de la BDP des collections des points de desserte documentaire, ce quelle que soit leur importance. Elle correspond au modèle classique, élaboré par les Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP), progressivement mises en place par l'Etat dans chaque département en vertu de l'ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945, qui leur assignait le renouvellement des collections des bibliothèques des communes de moins de 15 000 habitants seuil ramené à 10 000 par la circulaire du Ministère de la Culture n°85-47, dite « GATTEGNO », du 01/08/1985.

Malgré la départementalisation des BCP intervenue en 1986, suite aux lois de décentralisation de 1982 et 1983 (d'où leur désignation en tant que Bibliothèques Départementales), ces principes sont encore inchangés dans plusieurs départements, dont l'Eure-et-Loir. En 2004, sa BDP desservait 157 communes de moins de 10 000 habitants sur 396, soit 194 575 personnes sur 276 784 ; ce qui représentait un taux de desserte de 70,30 % (moyenne française établie pour les BDP en 2002 par la Direction du Livre et de la Lecture - DLL - du Ministère de la

Culture : 76,5 %). L'Eure-et-Loir comptant 61 % de communes de moins de 500 habitants, il convient de relativiser cette moyenne.

Il n'en demeure pas moins que le niveau qualitatif du réseau est en général en dessous des normes nationales, énoncées par la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) du Ministère de la Culture et appliquées par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBBDP) à un classement des bibliothèques municipales. Ce classement a été établi suivant quatre critères : Qualification des personnels, budget d'acquisition annuel, surface accessible au public, horaires d'ouverture hebdomadaire ; ces deux derniers conditionnent par ailleurs la capacité d'y pratiquer des animations (voir en annexe 2, les tableaux qui présentent d'une part ce classement, d'autre part l'état du réseau de la BDP de l'Eure-et-Loir qu'il définit).

Cinq niveaux d'établissements ont été définis. Les deux plus bas concernent des locaux non réservés à usage de bibliothèque ou / et de moins de 25 m<sup>2</sup> ; ce sont le « dépôt » (niveau 5), installé dans la mairie ou l'école et le « point - lecture » (niveau 4), salle spécifique mais insuffisante en surface et en équipement. Au-dessus, la « bibliothèque - relais » (niveau 3) est le minimum assigné par l'ADBBDP aux bibliothèques. Elle est presque toujours tenue par une équipe bénévole, dont au moins le responsable doit avoir reçu la formation qualifiante de sa BDP. Les deux niveaux supérieurs concernent des établissements pourvus d'équipes permanentes salariées, à de rares exceptions près pour le niveau 2. En outre, leurs collections se limitant pas, sauf exception, aux seuls livres, elles sont généralement dénommées « médiathèque ». C'est ainsi que la DLL a établi en 2003 un programme d'aide à la construction de « médiathèques de proximité », que nous examinerons *infra* en étudiant la notion de proximité...

Or, si son taux moyen de desserte n'a rien de préoccupant, l'Eure-et-Loir présente en revanche une majorité de « points lecture » (44 %), dont certains présentent des atouts suffisants (surtout en surface potentielle) pour évoluer vers le niveau 3, sans en avoir actuellement les moyens, particulièrement en termes de qualification

des bénévoles et de budget d'acquisition. Si l'on y ajoute 20 % de simples dépôts, dont beaucoup ne présentent aucune possibilité d'évolution (les fameux « placards » en mairies), il ne reste plus que 36 % de bibliothèques dans les normes nationales... (voir en annexe 2: carte du réseau en 2004, par niveau ADBDP). Comme on pouvait s'y attendre, ces équipements sont principalement concentrés dans la moitié nord-est du département, la plus favorisée... Cette situation est d'autant moins satisfaisante, qu'elle évolue dans le sens du déséquilibre tendanciel du peuplement évoqué *supra*...

### **2.3. ... qui vieillit rapidement**

Le réseau culmine en 1997 avec 176 points de desserte. Il régresse depuis lors, à mesure que ferment les dépôts : de 157 points en 2004, on passe à 154 en 2005 ; une fermeture est annoncée pour début 2006 : la tendance est durable. Or, depuis 1998, la fréquence de passage du bibliobus sur chaque point est passée de 3 à 2 fois par an, par manque de moyens de la BDP en personnel et en matériel (aucun bus renouvellement du parc de bibliobus : les véhicules ne passent qu'à grand-peine le contrôle technique). Par ailleurs, aucune convention n'a été renouvelée depuis 1994, quelle qu'ait été l'évolution de l'établissement cocontractant.

Le vice de conception de la desserte classique est d'être assise sur des critères quantitatifs. Ainsi la nécessité de se former ne revêt-elle pas un caractère obligatoire dans le dispositif conventionnel encore en vigueur. Si bien que malgré les fermetures de dépôts, le réseau ne comptait encore en 2005 que 46 % de responsables ayant reçu la formation de base de la BDP (plus ou moins récemment) ; les responsables qualifiés représentent d'ailleurs l'essentiel des 19 % de bénévoles formés. Or, le vieillissement des responsables d'une part, la complexification de leurs tâches issue de la diversification des supports d'autre part, renforcent la nécessité de former un plus grand nombre de bénévoles. Le défi est d'autant plus sérieux, que la plupart des petites communes est encore très peu



investie dans la lecture publique, ce qu'atteste la fréquence des budgets d'acquisition nuls ou très faibles, Par exemple, dans la commune beauceronne de Fresnay - l'Evêque (568 habitants), que nous retrouverons dans l'exposé de mon enquête auprès des publics, le progrès est manifeste, puisqu' avec 100 € / an, il y a enfin un budget...

#### **2.4. Des perspectives de renouvellement introduites par la politique culturelle départementale et l'intercommunalité**

Parallèlement, le développement vigoureux des communautés de communes et la réceptivité de certaines d'entre elles à l'adoption de la compétence culturelle présentent une opportunité de partenariats sans précédent : le moment est venu de recomposer du réseau sur de nouvelles bases, dans le cadre plus général de la volonté manifestée par le Conseil Général de mener durablement une politique culturelle d'une part, de promouvoir la démocratisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) d'autre part .Ces deux objectifs se retrouvent dans le Projet Départemental de Développement de la Lecture Publique (PDL), adopté le 12/12/2005 par l'Assemblée Départementale.

### **3. Le Projet Départemental de Développement de la Lecture Publique, pour un réseau redéployé et plus attractif**

#### **3.1. Pourquoi un tel dispositif ?**

Le recours à la lecture publique comme instrument privilégié d'une politique culturelle n'est pas surprenant de la part des départements, à qui incombe depuis la première décentralisation la responsabilité des BDP ainsi que des Archives Départementales, toutes deux institutions de conservation et de communication de l'écrit. Quant à l'intention planificatrice appliquée à la lecture publique, on trouve ses origines à la fin des années 60, époque où le contrôle des bibliothèques publiques relevait de l'Education Nationale, avant d'être transféré en 1975 au Ministère de la Culture, mais c'est la décentralisation qui l'a fait passer dans les faits, comme l'a démontré Patrick ESPINAT<sup>7</sup>. Il relève que les différents plans mis en œuvre présentent tous trois traits communs :

- La restructuration des réseaux départementaux de lecture publique ;
- la qualification des personnels des bibliothèques ;
- le développement des NTIC.

Sur le premier point, les communautés de communes sont apparues aux Conseils Généraux comme des partenaires indispensables, en tant qu'agents de mutualisation des moyens des communes, dont les plus modestes ne sont pas en mesure d'entretenir une bibliothèque. Certains départements, comme le Bas-Rhin, dont la BDP a été étudiée en 2004 par Anne-Marie BOCK<sup>8</sup>, intègrent leur politique culturelle dans une stratégie novatrice d'aménagement du territoire fondée sur la définition de « bassins de vie ». Moins marqué par les spécificités historiques, l'Eure-et-Loir mise plutôt sur le développement de ses partenariats avec les EPCI, qu'il entend rendre partenaires de la lecture publique, en les aidant à se doter de médiathèques « têtes de réseau », structurant l'offre sur le périmètre de leurs communautés respectives. Les autres points de desserte devront remplir les conditions des actuelles bibliothèques – relais, suivant quatre critères portés à la nouvelle convention de partenariat département - commune (voir annexe 2) :

- un local spécifique d'une surface d'au moins 25 m<sup>2</sup> ;

<sup>7</sup> Patrick ESPINAT : Les Plans de Développement de la Lecture Publique et des Bibliothèques, entre changement et continuité de l'activité des BDP. Le cas particulier de la BDP de la Corrèze. Mémoire d'étude ENSSIB, janvier 2005

<sup>8</sup> Anne-Marie BOCK : La circulation des Publics dans les Bibliothèques d'Alsace du Nord. Mémoire d'étude ENSSIB, janvier 2005

- au moins 4 h d'ouverture / semaine sur au moins 2 jours (ouvertures aux scolaires non comprises) ;
- au moins 0,5 € de dépenses documentaires annuelles ;
- un responsable formé ou acceptant de l'être.

L'implantation de ces dernières devrait permettre d'atteindre l'objectif d'accessibilité en moins de 10 minutes qu'affiche la convention. Pour les distinguer de la médiathèque « tête de réseau » et insister sur leur rôle de desserte du voisinage en général et de leur commune en particulier, nous conviendrons de les désigner en tant que bibliothèques de proximité.

Judicieusement baptisé « Projet » plutôt que « Plan », ce dispositif vise le remodelage du réseau d'ici dix ans. Adopté par délibération de l'Assemblée Départementale le 12 décembre 2005, il entre en vigueur avec l'exercice 2006.

Evoqué en 1.1, le Pays y est introduit avec prudence, en tant que cadre d'expérimentation d'un système de « référents territoriaux » consistant à déconcentrer le rôle consultatif de la BDP, afin de faciliter le dialogue tripartite entre les communes, les EPCI et elle-même. Je décrirai cet aspect du projet dans ma 3<sup>ème</sup> partie, consacrée à l'aide à apporter aux acteurs locaux de la lecture publique.

Nous verrons toutefois que le concept de « bassin », de vie ou d'habitat, n'en est pas moins opérant, sinon forcément pour y inscrire l'action politique, en tout cas certainement pour y distinguer les attentes des populations, dans leurs mobilités comme dans leurs sédentarités et penser le réseau en termes d'ensembles spatiaux cohérents...

Sur le second point, la professionnalisation des personnels, François ROSFELTER<sup>9</sup> constate « que la lecture publique a pris place peu à peu au sein des intercommunalités, y compris dans le monde rural. L'intercommunalité permet dans ce cas précis une professionnalisation d'un service, considéré comme coûteux ». Il est toutefois illusoire de se figurer que tous les EPCI, notamment en milieu rural, auront les moyens de remplacer par des salariés tous les bénévoles en place dans les bibliothèques de niveau 2 et surtout 3.

Quant aux niveaux inférieurs, non seulement ils n'existeraient pas sans leurs équipes bénévoles, mais encore le rôle social qu'ils y jouent est-il irremplaçable, comme nous l'examinerons en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> partie de ce mémoire. Dès lors, c'est de qualification plutôt que de professionnalisation qu'il convient de parler : Le besoin en salariés sera moins criant quand tous les responsables bénévoles auront reçu la formation de la BDP. Comme celle-ci représente 60 heures dispensées sur deux ans et que ce besoin porte sur 54 % des responsables en place, le recrutement parallèle de professionnels des bibliothèques par les communes et leurs communautés est impératif pour encadrer les équipes qui ne pourront pas accéder rapidement à la formation. C'est d'autant plus indispensable, qu'il est peu probable que les plus âgés des responsables en place acceptent d'y consentir, à plus forte raison parce que le contenu de la formation actuelle comprend une initiation aux logiciels de gestion bibliothéconomiques, alors même que ces personnes retraitées n'ont pour la plupart jamais utilisé la bureautique...

Nous abordons ici le troisième trait caractéristique des PDL : leur insertion dans la démocratisation des NTIC, ce qui comprend l'informatisation du réseau. Sur ce terrain, l'essentiel reste à faire en Eure-et-Loir ! A ce jour, seules 17 bibliothèques sont informatisées, avec 5 logiciels différents. Par ailleurs, les usagers disposent :

- du site de la BDP<sup>10</sup>, avec accès au catalogue ;
- de l'accès à Internet dans 24 bibliothèques

<sup>9</sup> François ROSFELTER : Une nouvelle desserte basée sur l'intercommunalité comme point de départ pour un plan de développement départemental de la lecture. L'exemple de la Bibliothèque départementale de l'Aveyron. Mémoire d'étude ENSSIB, septembre - novembre 2003

<sup>10</sup> Site de la BDP de l'Eure-et-Loir : [www.cg28.fr/bdp](http://www.cg28.fr/bdp)

- de prêt de CD-Roms dans 11 bibliothèques (collections BDP : 1000, prêts 2004 : 3500)

Les actions suivantes sont inscrites au budget pour 2006 :

- Ouverture d'un fonds DVD (objectif : 9000)
- Passation d'un marché pour la mise en place des réservations en ligne par les usagers (leur actuel traitement sur fiches papier sature le temps de travail des agents à la BDP)

Quant à l'informatisation des bibliothèques, elle est financée à 50 % par le plan départemental pour les nouvelles technologies PLANNET 28, auxquels s'ajoutent des crédits du Centre National du Livre (CNL) pour les bibliothèques de niveau minimum 3 (mais le coût plancher des travaux, de 9200 €, suppose ici un réel engagement municipal). Surtout, l'implication des équipes bénévoles dépend des facteurs générationnels évoqués *supra*. L'installation de logiciels de gestion sera donc précédée par l'équipement Internet des bibliothèques, qui présentera le double avantage d'optimiser le futur système de réservations à distance et de familiariser avec la micro-informatique certains bénévoles réticents...

### **3.2. Un projet pour offrir plus... mais à qui ?**

Il n'est pas dans mon propos d'analyser le PDL de l'Eure-et-Loir, encore moins de le critiquer. Je me contenterai de préciser que les trois objectifs généraux susdits se complètent d'une politique de l'offre volontariste, consistant notamment à déposer 50 000 documents supplémentaires de la BDP sur le réseau d'ici 2008. Concrètement, l'article 1 de la susdite convention – type précise les engagements

départementaux à fournir aux bibliothèques municipales des fonds en proportion des moyennes nationales publiées en 2001 par la DLL, à savoir par support :

- Un livre sur trois nécessaires (moyenne nationale: 2,6 / habitant)
- Un CD – audio sur deux nécessaires (0,255 / hab)
- En multimédia, pas de référence à des moyennes nationales, mais un engagement de dépôt d'un fonds permanent de CD - Rom d'une valeur de 1600 € (environ 35 documents à 45 € l'unité) plus d'un fonds renouvelable d'au moins 50 CD – Rom supplémentaire (ces conditions devront ultérieurement être étendues aux DVD)

Dans un second temps, une fois les nouvelles conventions de partenariat conclues avec les EPCI, la somme des budgets d'acquisition documentaire de tous les points du réseau devra tendre vers l'égalité avec celui de la BDP.

Ceci laisse prévoir des négociations serrées avec certains élus... Mais d'abord, toutes considérations financières égales d'ailleurs, il convient de poser la question suivante : une politique de l'offre, inscrite dans quelque cadre territorial que ce soit, se suffit-elle à elle-même ? En d'autres termes, proposer plus de documents, plus diversifiés, dans des bibliothèques mieux équipées et pourvues d'équipes mieux qualifiées, c'est l'ambition générale de tous les acteurs de la lecture publique. Une ambition qui n'est pas vaine si l'on considère les progrès réalisés depuis 1982, année de la première loi de décentralisation en même temps que de la dernière vague de création de BCP (dont celle de l'Eure-et-Loir). Pourtant, on constate, depuis la dernière enquête réalisée en 1997 sous l'égide d'Olivier DONNAT par le Département de l'Evaluation et de la Prospective (DEP) du Ministère de la Culture<sup>11</sup>, que la fréquentation des bibliothèques piétine. La dernière moyenne nationale d'inscription en bibliothèque municipale, publiée par la DLL en 2002, est de 17,44 %, toutes communes confondues (l'ADBBDP ne dispose malheureusement pas de l'équivalent pour les seules villes de moins de

<sup>11</sup> Les Pratiques culturelles des Français : enquête 1997. Olivier DONNAT, Dir. Ministère de la Culture, Département de la Prospective et de l'Evaluation. Paris, La documentation Française 1998. 359 p. : ill.

10 000 habitants ; d'autant plus que plusieurs départements ont conservé le seuil originel de 15 000).

Le risque de ne s'appuyer que sur les seules intercommunalités pour développer la lecture publique pourrait être de transférer les inégalités d'accès à une échelle plus réduite que celle du département. Tous les EPCI pourront-ils ou voudront-ils maintenir dans leur périmètre l'intégralité des points de desserte actuellement en place ? Peut-être certains élus ne voient-ils pas d'un mauvais œil la concentration des moyens sur un établissement forcément prestigieux, peut-être craignent-ils que la charge de la desserte des « points – lecture » ne finissent par leur échoir...

C'est pourquoi, si les partenariats avec les élus s'inscrivent nécessairement dans des territoires, dont les communautés de communes sont un échelon pertinent de mutualisation des moyens, il ne faut pas perdre de vue les usagers, destinataires des bibliothèques, dont le cadre de vie ne recoupe que rarement celui des échelons de l'action publique. C'est particulièrement le cas en zone rurale, où la mobilité liée au travail et plus encore aux études est très forte, alors que la sphère des loisirs est souvent beaucoup plus liée à l'environnement immédiat qu'en milieu urbain. En clair, est-on certain de bien répondre aux attentes des usagers en privilégiant systématiquement l'implantation sur une communauté de communes d'une médiathèque pourvue d'une offre documentaire comparable à ses équivalentes urbaines ?

C'est en tout cas le socle des ambitions du Ministère de la Culture, avec le programme des Médiathèques de Proximité ou « Ruches », lancé le 21 mars 2003 par le Ministre en place, Jean-Jacques AILLAGON. Il s'agit de d'aider financièrement la construction et la constitution des collections de médiathèques d'au moins 100 m<sup>2</sup>, dites « de proximité » parce que représentant également « un lieu de convivialité, de sociabilité, d'apprentissage, d'échange, de diffusion et de création de la pensée, un lieu de mémoire » (extrait du programme de développement des médiathèques de proximité). François ROUYER-GAYETTE<sup>12</sup> a constaté en 2004 que « sur cent premiers projets lancés en 2003, 80 l'ont été en

<sup>12</sup> François ROUYER-GAYETTE : Les Ruches, in : BBF 2004 n°2, t. 49, p° 24 et s.

zone rurale ». Or la notion de proximité, très générale, (sinon psychologique) dans la définition ministérielle, prend en dehors des zones urbaines bien desservies par les transports en commun, un contenu bien matériel, celui du rayon d'action d'un équipement, fort différent selon que ses usagers sont ou non motorisés. Ceci suppose une connaissance concrète des différents publics en fonction de leurs contraintes en terme de mobilité. Ce qui n'exclut nullement l'aspect psychologique de la proximité, plus forgé par la sédentarité et les micro - réseaux de sociabilité qu'elle suscite.

## **4. Les territoires du proche :**

### **4.1. Le proche et le lointain dans la bibliothèque :**

La bibliothèque est un lieu à double vocation, de détente et d'apprentissage. A cet égard, la définition de la « bibliothèque de proximité » évoquée plus haut nécessite d'être précisée. En effet, en tant que lieu d'apprentissage, de diffusion, voire de création de la pensée, elle est un agent de prise de distance d'avec les préoccupations immédiates de l'individu. Certes, l'apprentissage vise à répondre aux questions que l'on se pose par rapport à un objectif à atteindre, mais il donne aussi l'occasion de s'en poser de nouvelles, en relation avec des problèmes dont on ne soupçonnait pas l'existence.

D'où l'intérêt du butinage dans les rayons : si par exemple je cherche une réponse concrète sur la culture des asperges, un livre voisin de celui que je repère, ou une référence de celui que je consulte, vont m'amener à m'éloigner temporairement de mon sujet immédiat pour m'intéresser au jardinage raisonné selon la composition et le PH des sols et, de proche en proche, m'inciter à pratiquer le plan de rotation des cultures auquel je n'avais jamais pensé... C'est précisément parce qu'elle un lieu de prise de distance vis-à-vis de nos contraintes et nos routines que la bibliothèque se doit d'être accessible au plus grand nombre. Examinant l'utilisation politique du thème de la proximité au regard des bouleversements



culturels introduits par les NTIC, Patrick BAZIN, Directeur de la Bibliothèque Municipale de Lyon, remarquait dans BBF<sup>13</sup> à propos des bibliothèques de proximité à l'échelle d'un quartier ou d'un village: « *Grâce à Internet et pour peu qu'elles sachent travailler en réseaux, elles deviennent des fenêtres largement ouvertes sur le monde et des points de desserte efficaces, où n'importe quel document peut arriver, à la demande, en peu de temps... Bien sûr, ces bibliothèques de taille modeste n'invalident en rien les équipements plus importants dotés d'un ensemble documentaire et d'un ensemble de compétences beaucoup plus larges. Elles gagnent d'ailleurs, pour toutes ces raisons, à s'y rattacher. Mais loin d'en devenir dépendantes, elles contribuent en retour à les dynamiser* ».

La question se pose alors de l'échelle territoriale de la coopération : En effet, le schéma « une médiathèque centrale par EPCI desservant toutes les petites bibliothèques de son périmètre », tel que notamment appliqué dans l'Hérault par Jean-Michel PARIS<sup>14</sup>, ou une médiathèque « planète » dessert ses « satellites » n'est-il pas applicable sans une connaissance préalable des publics locaux et de leurs attentes. Une tentative de projection cartographique pour l'avenir réalisée par la BDP en 2005 représente une base de travail intéressant, mais difficilement lisible (voir annexe 2: carte du réseau projeté des bibliothèques et bibliothèques - relais). C'est ici que réapparaît la notion de « bassin », évoqué *supra*, p° 13.

## **4.2. Une échelle de proximité définie par les usagers**

Hérité de la géographie physique (les bassins hydrographiques), le concept de bassin appliqué en géographie a conservé son contenu dynamique, fondé sur le repérage et la mesure de flux. Ainsi l'INSEE distingue-t-il les bassins d'habitat, les zones d'emploi et, croisant les deux précédents agrégats, les bassins de vie.

<sup>13</sup> Patrick BAZIN : Plus proches des lointains, in : BBF 2004 n°2, t. 49, « Bibliothèques et proximité »

<sup>14</sup> Jean-Michel PARIS : De la proximité subie à la proximité choisie : le réseau de la BDP de l'Hérault, un essai de restructuration, in BBF, op. cit.

La notion de bassin de vie a été, nous l'avons vu, retenue par le département du Bas-Rhin. Elle présente l'avantage de cumuler l'analyse des déplacements liés à l'emploi et aux services avec celle des facteurs liés à l'habitat. Dans les numéros 953 et 954 d'avril 2004 de son hebdomadaire « INSEE PREMIERE », l'INSEE présente une étude des bassins de vie des bourgs et petites villes, définis sur la base suivante : « *Afin de définir un maillage géographique approprié pour l'étude des conditions de vie, on a...recherché les plus petits territoires dans lesquels puissent s'accomplir la majorité des actes « courants » : il s'agit de l'accès aux services privés ou publics fréquentés assez souvent, et de l'accès à l'emploi... En milieu urbain dense, il n'a pas été possible de distinguer des territoires bien séparés...Hors du milieu urbain dense, 1745 ensembles ont été délimités. Peuplés en moyenne de 12 000 habitants, ils ont été dénommés « bassins de vie des bourgs et petites villes ». Ils regroupent... 36% de la population métropolitaine » (source : INSEE PREMIERE, n° 953<sup>15</sup>).*

Leur carte nationale est disponible dans le n°954, en format A4. Malheureusement, elle est trop peu détaillée pour être exploitable ; quant aux cartes départementales des bassins de vie, elles ne sont pas actuellement disponibles auprès des Directions Régionales de l'INSEE, comme m'en a informé celle d'Orléans par courriel du 04/10/2005, en me précisant : « *un outil de cartographie sera disponible à la fin du premier trimestre 2006, sur notre site* ».

Dès lors, je me suis tourné vers le bassin d'habitat. Cet agrégat, issu du Ministère de l'Équipement et des Transports, est défini comme une « *zone composée de communes à l'intérieur des quelles les ménages localisent la plupart de leurs pratiques en matière de logement, de travail et de consommation* » (source : Diagnostic Régional Habitat établi en juillet 2003 par la Direction Régionale de l'Équipement – DRE - pour la Région Centre - voir annexe 1: Présentation). La spécificité du bassin d'habitat n'apparaît pas clairement distinguée du bassin de vie, puisque ce même document le précise comme « *déduit du concept de pôle d'attraction, qui rayonne sur un ensemble de communes* » (voir en annexe 1, la

<sup>15</sup> n° accessible en ligne : [www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/bassins\\_vie/bassins\\_vie/bassins\\_vie.htm](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/bassins_vie/bassins_vie/bassins_vie.htm)

carte INSEE de l'attractivité des villes et communes les plus fréquentées pour l'Eure – et- Loir en 1999). Le Diagnostic Régional Habitat ajoute: *«ces éléments d'attraction sont complétés par l'analyse des migrations résidentielles intervenues entre deux recensements...»*.

La validité du périmètre du bassin d'habitat doit satisfaire aux trois conditions suivantes :

- *« L'aire urbaine... est entièrement contenue dans le bassin (elle comprend l'agglomération et les communes dont 40% des actifs travaillent dans l'agglomération) ;*
- *le périmètre du bassin traverse des zones de faible densité de population ;*
- *les communes touchées par la périurbanisation sont intégrées au bassin ».*

En termes d'espace - vécu, le bassin d'habitat présente donc un intérêt d'autant plus certain qu'il est très fortement corrélé à la carte de l'attractivité des villes et communes. Dès lors que j'ai pu me procurer auprès de la DDE de L'Eure-et-Loir la carte des bassins d'habitat établie pour 2002 par la DRE « Centre » (voir cette carte en annexe 1), j'ai apprécié le caractère hautement opérationnel de cette carte, qui distingue huit bassins pour le département. Je disposai dorénavant d'un outil de lecture du territoire qui m'affranchissait des découpages administratifs sans les ignorer (l'unité de chaque bassin est la commune) et présentait en outre l'avantage d'y faire figurer les principaux axes routiers. Il m'était dès lors possible d'étudier l'attractivité respective des bibliothèques, non plus seulement en fonction de leurs résultats annuels en termes d'inscrits et de prêts, ni de leur niveau dans le classement de l'ADBDP, mais encore de leur situation géographique dans les aires de mobilité et de sédentarité dessinées par les bassins d'habitat. Restait à arbitrer entre les différentes approches de la proximité et de l'attractivité...

### **4.3. Une attractivité et une proximité variables selon les usagers**

L'attractivité d'une bibliothèque est *a priori* mesurable par le niveau et la variation pluriannuelle de ses taux d'inscription. La moyenne départementale est à cet égard modeste : 12,20 % en 2004 – à comparer, avec la prudence qui s'impose, aux 17,44 % relevés en 2002 par la DLL pour l'ensemble des bibliothèques territoriales<sup>16</sup> (l'ADBDP ne dispose malheureusement pas de l'équivalent pour les seules BDP et la DLL n'a rien publié depuis lors). Mais une moyenne n'exprime rien par elle-même : les taux d'inscription varient considérablement d'une bibliothèque à l'autre, ce quel que soit son niveau dans le classement ADBDP. Bien entendu, la probabilité de forts taux d'inscription augmente avec le niveau d'équipement, mais la présence d'inscrits scolaires (qui influe sur la composition des collections) et surtout, la qualification et le dynamisme de l'équipe locale feront véritablement la différence.

De l'étude statistique, que je retracerai en 1<sup>er</sup> point de ma 2<sup>ème</sup> partie, il ressort pour les bibliothèques – relais (niveau 3, ouvert au minimum 4h / semaine), un taux moyen d'inscription de 24,65 %, soit plus du double de la moyenne tous niveaux confondus. Mais, à l'intérieur du niveau 3, on relève une variation allant de 3 % à Courtalain (569 habitants en 1999 ; 20 inscrits scolaires sur 37) à plus de 58 % à Levainville (293 habitants ; 48 inscriptions scolaires sur 218). Ayant dans un second temps inclus Levainville dans mon enquête de terrain (cf *infra*, 2<sup>ème</sup> partie), j'y ai constaté que le taux d'inscription des moins de 14 ans, de 47,65 %, n'avait rien à envier à Courtalain. (voir en annexe 3: tableau des inscrits).

Autre critère mesurable, le taux de prêts : Si l'on conserve le même exemple, en rapportant le nombre des prêts à celui des inscrits, Courtalain a prêté 1670 documents à 37 inscrits en 2004, soit 45,13 par inscrit, quand Levainville en a prêté 5793 à 218 inscrits, soit 26,57 par inscrit. Courtalain semble mieux placé. Mais, si l'on rapporte le taux de prêt à la population de la commune, le résultat de Courtalain (2,93 %) est ramené à sa juste valeur face aux 19,77 % de Levainville. Le taux d'inscription semble donc corrélé par celui des prêts, mais une appréciation purement statistique ne permet pas de situer la bibliothèque dans son contexte. Si l'on se reporte à la carte du réseau de la BDP en 2004 (annexe 2), on

<sup>16</sup> Bibliothèques municipales – Bibliothèques départementales de prêt : données 2002. DLL, décembre 2003

constate que Courtalain, petite commune du Dunois (à l'extrême sud du département), bénéficie d'une rente de situation, puisque entourée de communes, soit dépourvues de point de desserte, soit équipées seulement en niveau 4 (point-lecture, ouvert généralement moins de 4h / semaine). En revanche, Levainville, petite commune des environs de Maintenon, proche des Yvelines, est limitrophe d'Auneau (niveau 2, ouverture minimum : 8h / semaine), elle-même limitrophe de Béville-le-Comte (également en niveau 2). Levainville se retrouve donc en situation de concurrence sévère, et bénéficie de ce que ses autres voisines n'ont pas de point de desserte, à l'exception d'un simple dépôt (niveau 5, sans obligations horaires impératives). Elle s'est donc adaptée à une demande de proximité, permettant ainsi à son voisinage immédiat de faire l'économie des déplacements vers Auneau ou Béville pour les documents les plus courants. Ce dont Courtalain a vraisemblablement d'autant moins éprouvé le besoin, qu'elle bénéficie de l'inscription des élèves de son école.

L'attractivité d'une bibliothèque dépend donc de son adaptation à la population à desservir. Or, cette population est inégale face aux contraintes. Ainsi, en dehors des zones fortement urbanisées, la motorisation est-elle un facteur discriminant décisif. Comme les Sans – Culotte de 1791 vis-à-vis du citoyen actif qui se rendait à cheval au bureau de vote, les usagers les moins motorisés sont les plus contraints. Autre facteur de fragilisation : l'isolement. Les sans – emploi et surtout les personnes âgées sont les plus concernés... Précisément, du fait que la DLL a renoncé depuis 2002 aux statistiques portant sur les catégories socio - professionnelles (à vrai - dire fastidieuses et donc plus ou moins sérieusement tenues, notamment de la part des équipes bénévoles), le seul facteur discriminant repérable par les statistiques est l'âge. Rappelons ici les classes d'âge distinguées par les bibliothèques pour leurs inscrits :

- Moins de 14 ans : c'est la tranche « jeunesse », dont on peut se demander pourquoi elle n'a jamais été affinée, dans un pays où la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans depuis 1959. Cette limite est toutefois corrélable

avec l'âge du permis cyclomoteur, qui permet de s'affranchir des contraintes du ramassage scolaire, très lourdes hors zone urbaine...

- 15-24 ans : c'est l'âge des études, puis de l'entrée dans la vie professionnelle... et du permis auto / moto. La motorisation y croît vite, d'abord en deux-roues, surtout chez les garçons. Paradoxalement, c'est aussi l'âge où beaucoup de ces derniers « décrochent » de la bibliothèque ; même si nombre d'entre eux y reviendront plus tard, ce sera en nombre insuffisant : comme l'observe Nicole ROBINE<sup>17</sup> en 2000, au sujet des résultats de l'enquête 1997 sur « Les Pratiques Culturelles des Français »<sup>18</sup>, « quand les hommes sont lecteurs, ils lisent moins de livres que les femmes : 19 livres en moyenne contre 22 chez ces dernières. Plus récemment, Olivier DONNAT confirme la féminisation du lectorat<sup>19</sup> et conclue à ce que « le rôle des femmes dans la transmission des passions culturelles apparaît plus important que dans les générations plus anciennes... elles sont plus portées que les hommes à se faire à leur tour « passeur » ».
- 30-60 ans : c'est la tranche la plus active, la plus motorisée mais aussi la plus contrainte par les déplacements liés au travail et à l'accompagnement des enfants. Ces derniers font souvent, en arrivant à l'âge scolaire, revenir leurs parents à la bibliothèque. Les emprunts seront souvent dictés par les préoccupations parentales – notamment des mères.
- Plus de 60 ans : A l'exception des femmes les plus âgées, cette tranche d'âge reste fortement motorisée. Particulièrement appréciée est la bibliothèque joignable sans véhicule à moteur, où l'on peut de surcroît retrouver un cercle de convivialité chaleureux, surtout apprécié des femmes - on rejoint ici la dimension psychologique de la proximité... A cet égard,

<sup>17</sup> Nicole ROBINE : Lire des livres en France, des années 1930 à 2000 – Electre - Editions du Cercle de la Librairie, 2000 ; 260 p.

<sup>18</sup> Op. cit.

<sup>19</sup> Olivier DONNAT : La féminisation des pratiques culturelles, in : Développement Culturel n°147, juin 2005 (<http://www.culture.gouv.fr/dep>)

on observera dans les parties suivantes le rôle des retraités, à travers le tableau et les histogrammes par tranche que j'ai établis dans la phase statistique de mon étude...

Il semble que les publics les plus captifs de la proximité physique des équipements sont les enfants et les personnes âgées et qu'une bibliothèque de proximité qui entend développer son attractivité devrait y être spécialement attentive, sans pour autant négliger les adultes d'âge actif.

Cette prise de conscience permet d'esquisser une réponse à la première question posée en introduction : une politique de l'offre suffit-elle ? Il semblerait que non, ce que nous allons vérifier en même temps que nous partons à la découverte des facteurs d'attractivité des bibliothèques, en fonction de la perception qu'éprouvent les usagers de leur proximité.

## **Partie 2 : Quelle attractivité les « bibliothèques de proximité » peuvent-elles exercer sur leurs usagers ?**

### **1. Les usagers : qui sont-ils, où vont-ils ? Une analyse comparative des statistiques suivant le niveau d'équipement des bibliothèques**

#### **1.1. L'étude statistique préalable : motivations et méthodologie**

L'objectif initial de mon stage consistait à caractériser les publics et leurs attentes quasi – exclusivement sur la base d'une étude quantitative, d'après des séries statistiques existantes d'une part, les résultats d'une étude démographique commandée par le Conseil Général d'autre part. Une enquête de terrain complémentaire était présentée comme facultative dans la fiche de stage émise par la BDP. D'un commun accord avec Madame FELIZAT-CHARTIER, j'ai réorienté l'étude vers une combinaison quantitative / qualitative, faisant succéder à l'analyse statistique une enquête croisée par entretiens et questionnaires, dans une série de bibliothèques déterminées d'après leur représentativité à la fois statistique (segment du lectorat) et territoriale (bassin d'habitat). Justifiée en pratique, l'antériorité de l'étude statistique l'était également par les didacticiens de l'enquête de satisfaction auprès des publics, tant sur le terrain du marketing en général (ex : Sophie MILLOT<sup>20</sup>), que de la sociologie des bibliothèques en particulier (ex : Claude POISSENOT et Sophie RANJARD<sup>21</sup>). Il a donc été entendu

<sup>20</sup> Sophie MILLOT : L'enquête de satisfaction : guide méthodologique. AFNOR, 2001 ; 178 p. : ill.

<sup>21</sup> Claude POISSENOT, Sophie RANJARD: Usages des bibliothèques : approche sociologique et méthodologie d'enquête. Presses de l' ENSSIB, juin 2004 ; 300 p. ill.



dès le départ du stage, que l'étude quantitative servirait de préalable à la détermination d'un échantillon de bibliothèques sur lesquelles devrait ensuite porter une enquête qualitative portant sur leur attractivité. En outre, cet échantillonnage ne serait rendu possible qu'en croisant les données statistiques avec une analyse géographique.

Pour mener à bien cette phase d'étude statistique, je disposai des chiffres d'inscription et de prêt de l'ensemble du réseau, disponibles pour les années 2002 à 2004 incluses. Pour en faire un usage finalisé, il m'a fallu établir des critères de segmentation des publics, en fonction de leur pertinence mais aussi de la disponibilité des données :

- Les tranches d'âge : les rapports annuels d'activité des bibliothèques à équipe bénévole ne sont pas toujours remplis avec la précision qu'attend la DLL. Aussi les tranches d'âge décrites *supra* sont-elles souvent mal renseignées pour les âges intermédiaires entre 14 et 60 ans. Pire, certaines ne distinguent que les inscrits de plus ou moins de 14 ans. Dès lors, je me trouvais contraint de ne pouvoir prendre en compte pour mon tableau d'ensemble que deux tranches d'âge, plus ou moins de 14 ans, me réservant de mener à part une recherche sur les plus de 60 ans. Ce problème devait me compliquer la tâche pour sélectionner un échantillon de bibliothèques pour mon enquête de terrain : il fallait qu'elles fassent parties des « bons élèves », qui rendent un rapport annuel bien renseigné...
- Le taux des inscriptions hors - commune : C'est un indicateur fiable de l'attractivité d'une bibliothèque municipale, à condition d'en exclure les inscriptions scolaires à cause des nombreux regroupements qui caractérisent les zones rurales.
- Les inscriptions scolaires: Elles sont souvent très importantes en milieu rural, où la bibliothèque, parfois installée dans les locaux scolaires, est encore souvent tenue par des membres actifs ou retraités du corps

enseignant. Ne pas en tenir compte risquerait de sur - représenter les moins de 14 ans dans toutes les bibliothèques concernées. Or, une inscription ne peut valablement être prise en compte dans une enquête que si elle procède d'un acte individuel ; enfin les prêts effectués dans le cadre scolaire étant orientés par les choix pédagogiques des maîtres, ils ne concordent pas forcément avec ceux que font le plus spontanément les plus jeunes emprunteurs. J'ai donc écarté, sans les masquer, les inscriptions scolaires.

- Les seuils de peuplement : Il semblerait qu'à compter de 1300 habitants, la capacité fiscale d'une commune lui permette de salarier une personne qualifiée au moins à tiers - temps (soit 12 heures / semaine). En effet, ce seuil de peuplement correspond aux critères de surface du niveau B2, soit 0,04 m<sup>2</sup> d'espace public par habitant. Or, l'ADBBDP recommande également que les bibliothèques de niveau B2 aient pour responsable un salarié qualifié travaillant au moins à tiers-temps, soit à peu- près 12h / semaine. A la lecture des résultats, force est de constater que cette règle souffre de si nombreuses exceptions, qu'elle ne doive pas être retenue. C'est à coup sûr le cas en l'état actuel du réseau de l'Eure-et-Loir, qui ne comprend en 2004 que 18,7 personnes en Equivalent Temps Plein (ETP) pouvant être considérées comme qualifiées (source : BDP)<sup>22</sup>. Comment expliquer par exemple qu' Epernon (5554 habitants au RGF de 1999) n'ait qu'une salariée à mi-temps pour encadrer les bénévoles de sa bibliothèque de niveau 3, quand Cloyes-sur-le-Loir (2685 habs) dispose d'une bibliothèque de niveau 2 pourvue de 2 salariées à plein temps ? En partie parce qu'Epernon, située sur la ligne SNCF Paris - Montparnasse, se repose sur l'offre de Chartres et de Rambouillet, quand Cloyes, limitrophe du Loir-et-Cher, placé sous l'influence de Châteaudun, lutte efficacement pour maintenir son audience... Le seuil de peuplement et même la capacité fiscale d'une commune reflètent son potentiel de développement et non sa réalité présente. Cette dernière ne peut être mise en lumière que par une

<sup>22</sup> Critères qualifiants reconnus par l'ADBBDP : DUT ou DEUST « Métiers du Livre », titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF), Brevet d'Etat d'Animateur Technicien et d'Education Populaire « médiateur du livre » ou cycle de formation de base dispensé par la BDP.

analyse territoriale, par-delà toute étude statistique. J'ai donc renoncé à retenir le seuil de peuplement comme élément de segmentation des publics, à l'exception de la commune de Mainvilliers, seule du réseau à dépasser les 10 000 habitants, que j'ai exclue de l'étude. Mainvilliers fait en outre partie de la communauté d'agglomération de Chartres, ce qui pose le problème suivant :

- L'intercommunalité : Trois cas de figure se présentaient. Soit la commune était hors EPCI, soit elle était en communauté de communes, soit en communauté d'agglomération (CA). Etaient dans ce dernier cas : 4 points de desserte pour l'agglomération chartraine (88 000 habitants) et 7 pour celle de Dreux (54 000). J'ai décidé de maintenir ces communes dans mon approche quantitative, en me réservant de ne pas les prendre en compte pour l'enquête de terrain.
  
- Les statistiques de prêt : elles n'ont d'intérêt que par rapport aux collections et aux différentes catégories de documents qui les composent. Or dans les petites bibliothèques, ces collections consistent essentiellement en livres, très peu se démarquent par un éventail de supports plus large. Par ailleurs, les statistiques de prêt présentent des risques de distorsion en termes de comparaison, à cause de l'influence de certains très gros emprunteurs locaux (souvent familiaux). J'ai donc décidé de n'en faire usage qu'au stade ultérieur, celui de l'enquête qualitative, une fois son échantillon déterminé.

L'étude statistique a duré 5 semaines, du mardi 6 septembre au lundi 10 octobre, date à laquelle ma Directrice de stage et moi-même sommes convenus d'avoir obtenu suffisamment de résultats pour engager une enquête de terrain.

## **1.2. Les enseignements de l'étude statistique**

J'ai donc mené mon étude statistique sur la base du taux d'inscriptions, avec comme point de repère les 17,44 % de moyenne nationale, en appliquant les critères suivants :

- 2004 comme année de base, à cause des fermetures de points de desserte intervenues en 2002 et 2003 ; je précise donc que les chiffres nationaux sont de 2002 ;
- distinction « horizontale » de quatre tranches d'âge (moins de 14 ans, 14 – 29 ans, 30 – 59 ans, 60 ans et plus) ;
- distinction « verticale » entre inscrits de la commune et hors commune ;
- distinction « verticale » entre inscrits individuels et scolaires, le taux hors scolaires étant retenu comme élément de comparaison.

Le tableau d'ensemble qui en résulte (présenté en annexe 3) porte sur 155 points de desserte. Le réseau en comptait 157 en 2004 : J'ai dû en éliminer deux qui ont fermé en cours d'année. D'autre part, 6 autres dépôts et points - lecture (niv. 4), qui n'avaient communiqué aucun chiffres, ont été mis à part. J'y ai ajouté Villemeux-sur-Eure, établissement paradoxal, puisque le mieux classé sur le terrain des inscrits (62 %) mais qui ne tient pas ses statistiques par tranches d'âge, si bien qu'il est impossible de l'intégrer sur tableur... Nous retrouverons Villemeux au cours de l'enquête de terrain, puisque j'ai décidé de l'y inclure pour ses résultats.

Le tableau suivant (annexe 3) nous renseigne sur les inscrits hors commune: c'est ce critère qui indique l'attractivité d'une bibliothèque. La base est plus étroite (98 points): elle a servi à sélectionner les bibliothèques pour l'enquête qualitative ; je n'y ai donc retenu que les bibliothèques de niveau B5 à B3, moins celles comportant du personnel salarié. C'est donc par ordre d'attractivité décroissant que j'ai établi mon classement, ce par rapport à deux seuils :

- le taux moyen d'inscriptions sur le réseau, de 11,28 % en 2004 (12,20 % en 2002);

- le taux national 2002, de 17,44 %.

Pour faciliter la lisibilité des résultats, j'ai affiché en vert les chiffres supérieurs ou égaux à 17,44 pour les bibliothèques les plus attractives, en rouge les chiffres inférieurs à 11,28 pour les bibliothèques les moins attractives et en noir les intermédiaires. Pour artificiel qu'apparaisse le procédé, il permet d'identifier trois groupes, dont j'ai calculé ci-dessous les proportions.

Avant d'en aborder l'étude, je précise que j'ai distingué dans deux autres tableaux les deux tranches d'âge les plus faciles à identifier dans les statistiques : les moins de 14 ans et les plus de 60 ans (annexes 3). J'en ferai usage ultérieurement, à propos de l'enquête de terrain.

Les 31 bibliothèques les plus attractives représentent un peu moins de 20 % du total. Leurs résultats s'échelonnent entre presque 62 % (Villemeux-sur-Eure, que nous retrouverons dans la phase qualitative de mon investigation) et 17,45 %. On ne saurait parler d'un groupe homogène. Dans l'ordre du classement ADBDP, il se décompose comme suit :

- plus de 70 % des médiathèques (B 1 et 2), soit 5 sur 7 ;
- près de 30 % des bibliothèques - relais (B 3), soit 6 sur 21,
- un peu moins de 20 % des points – lecture (B 4), soit 11 sur 59 ;
- 13 % des dépôts (B5), soit 9 sur 70.

La corrélation est donc certaine, entre d'une part les indicateurs de moyens donnés par ce classement et l'indicateur de performance que représente le taux d'inscriptions individuelles. Ce constat est rassurant, avec toutefois des nuances. Il rassure, parce que la représentation des bibliothèques de niveau B1 et 2 est forte : l'importance de leur offre et la qualification de leurs équipes leur garantit une bonne performance. Moins satisfaisante est la part des bibliothèques – relais. Il est vrai que cette catégorie est ambiguë, puisque incluant majoritairement des équipes bénévoles, elle comprend aussi des établissements pourvus d'un

encadrement professionnel, mais qui ne remplissent pas toutes les conditions du niveau B2, notamment en surface par habitant (0,04 m<sup>2</sup>) : Au cours de l'exposé de l'enquête de terrain, nous rencontrerons ce cas tangent à Toury, gros bourg limitrophe du Loiret. Or, les bibliothèques – relais correspondent au niveau recherché par la BDP pour les futures bibliothèques – relais : on pressent qu'un effort particulier devrait être fourni dans leur direction... Enfin, les performances des deux niveaux les plus bas sont honorables, ce qui fait pressentir l'importance du facteur « proximité » pris dans ses deux dimensions : matérielle (la faible distance) et psychologique (la convivialité). Ce dernier aspect est fortement connoté par le caractère familial de la fréquentation.

A cet égard, l'influence des inscriptions scolaires interpelle. Leur proportionnalité est très variable. C'est logiquement sur les niveaux d'équipement les plus bas qu'elles sont censées avoir les plus forts effets induits. Ainsi le dépôt de Poisvilliers (264 habs.) impressionne-t-il par son placement (3<sup>ème</sup> position, avec 48,11 % d'inscrits, derrière des bibliothèques de niveau B2 et 3). Il enregistre 85 inscrits scolaires à côté de ses 127 inscrits individuels. Les familles seraient donc incitées par leurs enfants scolarisés à s'inscrire à la bibliothèque. Cette intuition, qui repose sur une réalité (la forte implication affective de nombreux parents dans la scolarité de leurs enfants) doit être nuancée. Ainsi un autre dépôt, Marchezais (210 habs.) réalise-t-il un score de 25,71 % sans avoir aucun inscrit scolaire. Si l'on compare les inscriptions individuelles « jeunesse » des deux dépôts, Poisvilliers est à 45 % de moins de 14 ans, soit trois points de moins que son score total, alors que Marchezais, avec un taux de 31,5 %, fait en comparaison 6 points de plus. On doit donc supposer que la composition des collections fait la différence. Or, la faiblesse générale des collections propres des dépôts, leur absence générale de budget d'acquisition, ne leur permettent pas d'attirer les usagers avec leurs moyens propres : ce sont les documents déposés par la BDP qui y font la différence. A ce stade, la compétence des responsables locaux est décisive. J'entends par « compétence » non pas un niveau de qualification technique défini par une formation, mais une capacité d'écoute et de coopération avec les usagers, d'une part, les personnels de la BDP d'autre part. Le bénévole

compétent connaît bien la demande locale et sait l'anticiper : lors du passage du bibliobus, il saura choisir les documents pertinents, c'est-à-dire adaptés à son public mais aussi à ce qu'il ne connaît pas mais serait susceptible de l'intéresser. C'est là qu'entre en scène le personnel de la BDP dans son rôle de conseiller en matière de nouveautés, que ne sont pas censés connaître les responsables locaux. La compétence individuelle des bénévoles n'exclut pas leur qualification technique ; bien au contraire, elle les incite à l'acquérir à travers la formation de la BDP, qui à son tour va rapprocher ses personnels des bénévoles, allant parfois jusqu'à créer entre eux une véritable complicité. Cela s'observe dans le bibliobus, quand personnel BDP et responsable local choisissent de concert les documents. *A contrario*, moins le dialogue entre eux est bon, plus on peut être sûr d'avoir affaire à un responsable local peu compétent.

Les points de desserte dont le taux d'inscriptions individuelles est inférieur à 11,28 % forment le gros du peloton (plus de 62 %) : elles sont 77 sur le tableau, 87 au total. Là non plus, le groupe n'a rien d'homogène : ses résultats vont de 12,17 % à 0,25 % (à Bailleau - Armenonville, dépôt fermé en 2005). Sa composition en termes d'indicateurs de moyens est la suivante :

- Aucun niveau B1 – B2 ;
- 14 B3 sur 21, soit les 2/3 : c'est préoccupant pour ce niveau de bibliothèques, pour les raisons susdites. Même si la plupart se retrouvent en « haut du panier », elles ne sont pas dans le bon ; on y trouve même des chiffres mauvais, comme ceux de Courtalain, évoquée *supra* en fin de 1<sup>ère</sup> partie. Cette bibliothèque – relais est la lanterne rouge de sa catégorie, avec un taux de 2,99 % qui la place en 140<sup>ème</sup> position...
- 24 B4 sur 59, soit plus de 40 % ;
- 42 B5 sur 70, soit 60 %.

La corrélation entre moyens et résultats est donc cohérente, sauf pour le niveau B3. Parallèlement, les inscriptions scolaires sont aussi variables que dans le 1<sup>er</sup> groupe, même si elles apparaissent un peu plus fréquentes, ce qui n'a rien d'étonnant

puisque les niveaux B4 et B5 sont les héritiers directs des armoires – bibliothèque des mairies – écoles rurales, tenues par l'instituteur. Matériellement comme fonctionnellement, ils le sont souvent restés. Statutairement, ils sont parfois également Bibliothèque - Centre de Documentation (BCD) de l'école communale, ce qui doit alors être précisé dans la convention de partenariat département – commune (la BDP n'ayant pas à substituer ses collections à celles de l'Education Nationale). Cette situation a beaucoup régressé avec le développement des BCD dans les écoles, mais les conventions ont parfois tardé à en prendre acte (rappelons-nous que 90 % d'entre elles ont au moins 20 ans)...

Enfin, le groupe intermédiaire, situé entre 11,28 et 17,44 %, comporte 34 points de desserte, qui se décomposent comme suit :

- B2 : 2, sur 7 (B1 / B2), soit 28,5 % ;
- B3 : 3 sur 21, soit plus de 14 % ;
- B4 : 14 sur 59, soit 24 % ;
- B5 : 16 sur 70, soit 23 %

C'est bien sûr le classement des B3 qui pose problème : leur part de 14 % entre 11,28 et 17,44 % d'inscription, contre 66 % en dessous de 12,20 % va nécessiter une redistribution des cartes entre notamment les B4 les plus attractives, qu'il faut aider à passer en B3 et les moins performantes de ces dernières, qui ne devraient pas se maintenir à leur niveau actuel de classement. La nouvelle donne sera lancée par la BDP en 2006, avec la campagne de conclusion des nouvelles conventions de partenariat dont le terme est fixé en 2008...Ce qui importe en effet n'est pas le classement actuel d'un point de desserte en termes de moyens, mais son évolution en termes d'attractivité, sur au moins 3 années consécutives. Si l'on compare en effet les cartes du réseau en 2003 et en 2004 (en annexes 2), on constate que le classement évolue, parfois soudainement en certains points. Ainsi voit-on entre 2003 et 2004, deux bibliothèques déclassées de B2 à B4 (Senonches et Berchères-sur-Vesgre) ; à l'inverse une B4 (Illiers-Combray) devient B1 avec l'ouverture d'une médiathèque digne des lieux chéris de Marcel



PROUST... Les moyens évoluent donc, mais les performances ne suivent pas toujours, comme à Mainvilliers, passée de B3 en B2, dont le taux d'inscription 2004 plafonne à 7,79 % : Cette bibliothèque résiste mal à ce qu'il faut appeler la concurrence de ses puissantes voisines, Lucé et surtout Chartres. La question de son maintien dans le réseau peut être posée, puisque Mainvilliers dépasse le seuil de 10 000 habitants...

Au stade où nous parvenons, une réflexion qualitative accompagnée d'une analyse territoriale s'impose. En effet, l'examen des résultats par tranche d'âge ne peut servir qu'à affiner la problématique annoncée, consistant à identifier les potentiels d'évolution positive des sites attractifs. Il importait qu'une enquête soit menée en direction des bibliothèques de proximité situées dans l'aire d'attractivité d'une médiathèque dont la diversité et l'offre la font considérer comme structurant la demande. Pour déterminer les modalités de complémentarité sont souhaitables entre d'une part une bibliothèque de proximité et d'autre part une médiathèque présentant une vocation de tête de réseau dans le réseau futur, il fallait d'abord identifier les complémentarités possibles, là où elles se trouvent. Pour constituer un échantillon réaliste, mes choix devaient certes privilégier les petites bibliothèques à fort niveau d'attractivité, mais aussi quelques autres présentant des indicateurs de performance plus faibles, mais dont la situation géographique d'une part, le dynamisme de l'équipe locale d'autre part, donnaient à penser qu'elles pouvaient évoluer positivement vers le niveau recherché pour les futures bibliothèques de proximité du PDL.

Le 28 septembre, après trois semaines d'étude statistique parallèle à ma prise de connaissance du fonctionnement interne et externe de la BDP, j'engageai avec Madame FELIZAT - CHARTIER la phase préliminaire au lancement d'une enquête de terrain. Cela consistait en trois étapes : établir un guide méthodologique, définir un échantillon, préparer des questionnaires à traiter dans des délais réalistes. Sans ces trois préalables, aucune prise de contact extérieure ne pouvait être engagée...

## 2. Proximité, attractivité : dans quels buts enquêter, à quelle échelle et sur quel échantillon ?

### 2.1. Définition de deux profils-type

L'objet de l'enquête consiste à déterminer les facteurs d'attractivité, présente et prévisible pour l'avenir, des bibliothèques de proximité. Pourquoi les usagers s'y sont-ils inscrits, pourquoi et comment y vont-ils, qu'y empruntent-ils et qu'y font-ils d'autre, s'y réinscriront-ils ? Toutes ces questions se posent bien entendu en comparaison avec les médiathèques à plus fort niveau d'offre mais plus éloignées d'une part, moins familières d'autre part, en un mot, moins proches. L'enquête étant conçue comme comparative, son domaine de définition est donc double : les bibliothèques de proximité ; les médiathèques structurantes dans l'aire d'attractivité desquelles elles se situent. Je devais donc commencer par établir deux profils-type.

- La bibliothèque de proximité doit répondre aux critères ambitionnés par le PDL (voir en annexe 2 le modèle de nouvelle convention):
  - elle est accessible pour tous en moins de 10 minutes depuis son domicile. Parce qu'elle l'est pour tous, c'est à pied ou en vélo qu'on doit pouvoir s'y rendre.
  - Parce qu'elle dessert tous les publics, elle n'est pas un dépôt scolaire. Même si une partie de ses locaux sert de BCD à l'école (où elle est parfois installée), toutes les tranches d'âge doivent pouvoir y accéder à des horaires praticables et y trouver des documents à leur niveau.
  - Elle devrait ouvrir pour tous publics au moins 4 heures par semaine sur au moins 2 jours (c'est actuellement le niveau d'exigence minimal attendu d'une bibliothèque – relais (B3), il sera étendu aux actuels niveaux B4 et B5 dans les nouvelles conventions, à conclure

à compter de 2006. Des niveaux B4 et B5, la BDP n'a demandé jusqu'ici que d'ouvrir à des heures accessibles : le samedi, le mercredi après-midi ou un soir par semaine. Parallèlement, elle peut recevoir les scolaires dans la journée, mais seules seront prises en compte par la BDP ses heures d'ouverture tous publics.

- Sa surface minimale d'espace public est de 25 m<sup>2</sup> ; c'est là–aussi le minimum actuellement exigé d'une B3, qui sera lui aussi étendu aux B4 et B5. En deçà, le confort des usagers (d'autant plus nombreux simultanément que les horaires d'ouverture sont restreints) est précarisé, de même que la possibilité d'installer des rayonnages spacieux et accessibles à tous.
- Ses collections incluent ses fonds propres, permanents, ainsi que ceux, temporaires, de la BDP. Elles sont essentiellement composés de livres, pour deux raisons : D'abord, les périodiques coûtent trop cher pour ce type de bibliothèque, de même que le mobilier audio – visuel, ensuite son équipe d'animation dispose très rarement de moyens de gestion documentaire multi – supports, à savoir des logiciels spécialisés et des postes informatiques pour les y installer.
- Cette équipe est bénévole ; elle peut bénéficier des conseils d'un salarié à temps partiel, à condition qu'il n'en soit pas le responsable. En tout état de cause, ce salarié devra lui consacrer moins du tiers d'un Equivalent Temps Plein ; il pourra par exemple être employé par un EPCI sur plusieurs bibliothèques municipales, avec chacune un responsable différent, désigné comme tel par sa commune dans la convention de desserte passée avec la BDP. Outre son faible coût de fonctionnement pour les petites communes, le bénévolat présente l'avantage de la familiarité de l'équipe avec son public. En effet, des salariés « volants » ont peu de probabilités de faire partie du voisinage, au contraire de bénévoles qui incarnent ici l'aspect psychologique de la proximité qui touche à la convivialité.
- Le responsable de l'équipe doit avoir au moins reçu la formation de base dispensée par la BDP ; à défaut, il doit s'y engager. Au risque

de me répéter, il s'agit-là du point le plus faible du dispositif actuel et il ne saurait y être remédié rapidement, puisqu'en 2004, seuls 46 % des responsables avaient reçu cette formation, dispensée sur deux ans. Elle n'est d'ailleurs pas exclusive d'autres formations plus spécialisées, proposées à tous les bénévoles, responsables ou non.

Autant le dire tout de suite : un nombre actuellement impossible à évaluer de B4 et B5 aura tout simplement disparu au terme de la conclusion des nouvelles conventions, si les élus des communes concernées ne font pas au moins l'effort de remettre aux équipes en place des locaux recevant le public sur 25 m<sup>2</sup>. Les locaux potentiels existent très souvent en zone rurale, où ne règne pas la tyrannie du prix du m<sup>2</sup>, mais ils sont fréquemment à réhabiliter : l'échantillon final de bibliothèques où enquêter devait aussi, pour être significatif, prendre en compte ce type de situation...

- La médiathèque dont les collections sont considérées comme structurantes répond au minimum aux critères du niveau 2 :
  - Une surface d'espaces public de 0,04 m<sup>2</sup> / habitant, pour un total minimum de 50 m<sup>2</sup>, ce qui correspond exactement à 1250 habitants. Pour simplifier et tenir compte de ce que le potentiel fiscal des communes rurales est généralement faible, on arrondira ce seuil à 1300 habitants (ce que j'ai déjà opéré en 1.2 de la présente partie). La surface désignée par le PDL pour une future « tête de réseau » est de 150 m<sup>2</sup>, correspondant au niveau B1 (minimum : 100 m<sup>2</sup>).
  - Des collections multi - supports, qui lui valent son nom de médiathèque. Pour les imprimés, le PDL requiert comme norme la moyenne nationale 2001 de 2,6 documents par habitant à desservir, soit 3400 pour 1300 habitants et 5000 pour 1900 habitants (le caractère universel d'une collection étant assuré à partir de 5000 ouvrages). L'Eure-et-Loir ne comptant que 50 communes de plus de

1300 habitants, cela revient à dire que le PDL vise un objectif de 50 médiathèques B1 ou B2 contre 7 en 2004 et 2005...

- Un budget d'acquisition documentaire à la hauteur des collections, soit au moins 1 € par habitant et par an (seuil requis pour le niveau 1 : 2 €).
- 8 heures d'ouverture hebdomadaires (tous publics) : à ce compte, un unique salarié qualifié à tiers-temps ne suffit pas à la continuité du service: ou bien il intégrera une équipe intercommunale polyvalente, ou bien il encadrera une équipe de bénévoles. Ce dernier cas est le plus fréquent parce que le moins coûteux ; il n'est cependant pas le plus simple à gérer...
- Le responsable est un salarié, en effet – condition inverse des bibliothèques de proximité. Sa qualification est agréée au niveau national (pour les critères, voir note p° 28).

La médiathèque peut bien sûr représenter la proximité pour son voisinage à 10 minutes ; il n'en demeure pas moins que ce sont ses collections qui sont censées lui attirer du public de plus. Dès lors, la notion même de « médiathèque de proximité » mise en avant par le Ministre de la Culture en 2003, dans des termes dont la définition est trop générale pour être opérationnelle, tombe d'elle-même. Une médiathèque digne de ce nom n'a pas pour vocation de desservir les publics les plus proches, mais ceux qui recherchent les documents les moins fréquents, ou qui appellent le plus à la prise de distance d'avec le quotidien (ouvrages de niveau universitaire, notamment).

Dès lors, il m'incombait de déterminer une série de binômes, associant chacun une médiathèque attractive et une bibliothèque de proximité. Je procédai en trois étapes : La première, simpliste mais nécessaire, consistait à éliminer toutes les bibliothèques qui ne correspondaient pas aux deux profils-type susdits. La seconde consistait à opérer une sélection dans le panel restant sur des critères d'analyse territoriale, lesquels m'ont conduit à réintroduire des points de desserte de prime abord éliminés...

## 2.2. Détermination du cadre territorial d'application des concepts

Où l'on retrouve les bassins d'habitat introduits en fin de 1<sup>ère</sup> partie ! L'Eure-et-Loir a été découpé par l'INSEE en 8 bassins d'habitat (voir annexe 1: carte des bassins d'habitat). Il sont de tailles très inégales, mais il est possible de les regrouper par affinités (ainsi des deux Perche : le Nord est orienté vers Dreux et le Sud vers Nogent-le-Rotrou, mais leur paysage bocager et leur habitat dispersé les assimilent). Au final, on se retrouve avec les cinq unités suivantes. Deux unités fortement urbanisées : au centre, le Chartrain et le bassin de Maintenon, tous deux denses et axés sur la vallée de l'Eure ; au Nord, le Drouais. Deux unités d'openfield avec habitat groupé : La Beauce eurélienne, aux très faibles densités et le Dunois, centré sur Châteaudun et la vallée du Loir. Enfin, le Perche : nous retrouvons exactement les pays décrits en 1.1 de la première partie ( voir annexe 1: carte des EPCI à fiscalité propre avec le tracé des Pays).

Dès lors, je pouvais confronter deux paires de cartes : celles des bassins d'habitat et des villes et communes les plus attractives (voir annexe 1), d'une part ; celles des réseaux existant en 2004 et projeté pour 2015 (voir annexe 2) : Pour chacun des 5 ensembles territoriaux, se dessinaient plusieurs binômes possibles, à partir d'une ou plusieurs médiathèques. Mais deux séries de problèmes devaient être résolues en priorité.

La première est la prépondérance de l'aire d'attraction des villes de plus de 10 000 habitants sur celle des bourgs et petites villes, pour reprendre la terminologie de l'INSEE. Avec pour problème connexe (déjà rencontré en première partie à propos de la situation de Mainvilliers) : comment enquêter auprès des bibliothèques du réseau situées dans une communauté d'agglomération ? Leurs résultats ne sont-ils pas faussés par la capillarité des grandes médiathèques municipales ; la desserte en transports en commun ne distord-t-elle pas la notion de proximité telle qu'on la perçoit en milieu rural ?

Un examen des résultats des bibliothèques du réseau dans cette situation démontre la faiblesse relative de leurs résultats, par rapport aux équipements de même niveau localisés en zone rurale, particulièrement chez les moins de 14 ans, qui souvent disposent de BCD et CDI scolaires plus riches et ne subissent pas également la contrainte du ramassage scolaire selon qu'ils habitent en zone urbaine ou non... Second problème connexe : Dès lors que j'avais décidé de m'affranchir des limites administratives pour les communautés de communes en préférant le bassin au périmètre des EPCI, allais-je raisonner à l'envers pour les deux communautés d'agglomération ? Dans cette démarche, il fallait privilégier l'espace – vécu. Or, beaucoup de communes limitrophes des CA se trouvent de fait agglomérées puisque formant avec elles un espace bâti continu, desservi par les lignes de bus urbaines. C'est notamment le cas à Chartres, dont la CA de 88 000 habitants est resserrée sur 7 communes, au milieu d'une agglomération qui en compte de facto plus de 100 000. En comparaison, la CA drouaise (54 000 habs.) s'étend sur 17 communes, dont beaucoup comptent des exploitations agricoles et présentent un paysage champêtre ! Parmi elles, Villemeux, dont j'ai déjà cité la bibliothèque pour son plus fort taux d'inscriptions du réseau, est complètement atypique. Allais-je éliminer cette médiathèque performante au seul motif qu'elle se trouverait sous l'influence de la médiathèque de Dreux... alors qu'elle donne les preuves de son autonomie ?

Dans ce type de dilemme, poser des règles ne doit pas interdire les exceptions, particulièrement lorsque l'on traite de réalités humaines aussi complexes qu'un réseau de lecture publique. D'un commun accord avec Madame FELIZAT-CHARTIER, j'ai donc exclu de l'enquête les bibliothèques situées en communauté d'agglomération, à plus forte raison parce qu'elles bénéficient dans le présent ou le futur proche, de coopérations avec les grandes bibliothèques municipales. Ainsi la CA chartraine va-t-elle profiter à compter de 2006 du « Plan Ville-Lecture » tout juste adopté par la ville de Chartres. De même, la nouvelle médiathèque drouaise qui va ouvrir en 2006 va-t-elle nécessairement développer des coopérations avec les autres bibliothèques de l'agglomération. Toutefois, le cas

de Villemeux reste tangent, car cette bibliothèque, outre son environnement rural, présente la particularité d'être à la fois classée B2 en raison de son niveau d'équipement et d'avoir une équipe qui, tout en remplissant les critères de formation de la BDP, n'en est pas moins à 100% bénévole ! Dès lors que la BDP créait elle-même ses exceptions, j'aurais été mal venu de ne pas les prendre en compte. C'est ainsi que Villemeux figurera dans mon échantillon d'enquête au nombre des médiathèques structurantes, en tant que membre du réseau et « première de la classe » pour son taux d'inscriptions...

La deuxième série de problèmes était liée aux densités démographiques : allais-je privilégier les zones à forte densité par souci de représentativité, alors que toutes les problématiques euréliennes gravitent autour du déséquilibre (nord-est dense / sud-ouest dépeuplé)? Ou devais-je traiter les bassins d'habitat à égalité ?

Face aux problèmes de terrain, il importe de garder le cap des missions du service public, dont la continuité territoriale est un élément essentiel. C'est pourquoi, toujours en accord avec la Direction, j'ai décidé de traiter les bassins à égalité, sachant que cette règle devait être d'autant plus strictement appliquée, que je l'avais moi-même posée en regroupant les bassins d'habitat INSEE sur la base des Pays. Il me fallait donc choisir un binôme de points de desserte par ensemble de bassins retenu, soit 10 au total.

### **2.3. Détermination de l'échantillon de l'enquête**

Il convenait de partir, pour chacun des cinq ensembles, de la médiathèque la plus attractive du réseau départemental. La bibliothèque de proximité de son binôme devait satisfaire aux critères suivants :

- niveau B3, ou pour un niveau inférieur, potentiel de développement certain en B3 (notamment pour les locaux) ;



- taux d'inscriptions et de prêts constants ou en progression sur 3 ans: son attractivité ne devait pas être mise en difficulté par la médiathèque, faute de quoi leur complémentarité n'était pas assurée ;
- taux d'inscription et de prêts constants ou en progression sur 3 ans chez les moins de 14 ans : l'attractivité future d'une bibliothèque peut sérieusement être remise en cause par une baisse de fréquentation des plus jeunes ;
- en cas de « ballottage » entre deux « candidates », on examinera leurs collections, et la qualification de leurs équipes (c'est-à-dire le nombre d'heures de formation suivies à la BDP).

Les contraintes de sélection n'étaient pas partout égales.

Les deux ensembles les plus urbanisés présentaient un relatif embarras du choix :

- le Drouais : La médiathèque retenue fut, nous l'avons vu, Villemeux, qui n'y rencontrait aucune concurrence au sein du réseau départemental. Autour d'elle, le drouais ne compte pas moins de huit B3, plus du tiers de leur catégorie sur le cinquième du département. La densité du peuplement local explique cette concentration. Au RGF de 1999, 5 cantons drouais sur 8 dépassaient, souvent de loin, la densité départementale moyenne de 69 hab / km<sup>2</sup> – le décompte se faisant encore à l'époque par canton. Villemeux se situe elle-même dans le canton de Dreux-Sud, 2<sup>ème</sup> canton non strictement urbain le plus peuplé de l'Eure-et-Loir, avec plus de 230 hab / km<sup>2</sup>. Deux de ces communes font partie de la CA drouaise, les six autres se trouvent à au moins 10 kms de Villemeux. Sur le conseil de Madame FELIZAT-CHARTIER, je portai mon attention sur les bibliothèques de niveau inférieur des environs, présentant un potentiel d'évolution en B3. C'est ainsi que mon choix se porta sur la bibliothèque de Ouerre, B4 présentant un taux d'inscriptions de 13, 76 %, en rapide progression (9,50 % en 2002). Ouerre a plus de 45 % d'inscrits de moins de 14 ans et remplit tous les critères du niveau B3, à l'exception des horaires (2h30 hebdomadaires au lieu de 4).

- le Chartrain: Pour se libérer quelque peu à l'influence de Chartres, il faut aller sur les marges (voir en annexe 1, carte de l'attractivité des villes). C'est la raison pour laquelle, hormis Mainvilliers que j'avais écartée *supra*, il n'y a dans le réseau départemental aucune B1 ou B2 à moins de 15 kms. Au sud, la toute nouvelle médiathèque d'Illiers-Combray est un équipement pilote, labellisé « Ruche », au centre d'un semi - désert bibliothéconomique. La seule bibliothèque des environs qui offre encore en 2004 des indicateurs significatifs sur le Chartrain est Marchéville, une B5 qui présente l'avantage d'avoir un local spécifique, contrairement à ses voisines réduites à des placards de mairie. Malheureusement, un entretien téléphonique avec sa responsable me dissuada d'insister : Marchéville n'a pas résisté à l'attraction soudaine d'Illiers-Combray, ce d'autant moins qu'il n'y existe plus de commerce de proximité, toute la population allant faire ses courses... à Illiers-Combray. Cette dernière rayonnant également sur le sud du Perche et le Dunois voisins, je poursuivis ma recherche au nord, dans le bassin d'habitat de Maintenon. La médiathèque la moins éloignée de Chartres y est Béville-le-Comte (B1), limitrophe d'Auneau (B2), situation unique en Eure-et-Loir. A priori, Béville fait très bonne figure (26,25 % d'inscrits) mais ses résultats sont étonnamment irréguliers (28 % en 2002, 40 % en 2004 – même phénomène pour les prêts), ce qui donne à penser que son équipe (1 salarié, 4 bénévoles) maîtrise mal son logiciel de gestion... En revanche, Auneau, avec un taux d'inscriptions plus modeste (16,87 %), présente 4 avantages : Outre des résultats assez stables, elle compte 2 salariées pour 4 bénévoles, un projet de nouveaux locaux qui, une fois réalisé, lui garantira de passer en 1<sup>ère</sup> catégorie, enfin un partenariat sans équivalent en Eure-et-Loir avec une bibliothèque B3 très dynamique des environs, Levainville. Je connaissais cette dernière pour y avoir effectué une tournée de bibliobus début septembre. Je n'en dirai pas plus pour l'avoir déjà évoquée en 1<sup>ère</sup> partie. Sa complémentarité avec Auneau méritait d'arrêter mon choix sur ces deux bibliothèques.

- le Perche : C'est un Pays complexe, dont on comprend que l'INSEE l'ait dédoublé en deux bassins. On n'y trouve que deux médiathèques structurantes, au Nord, La Loupe, une B1 exemplaire qui n'a malheureusement pas d'équivalente au sud du bassin. La situation dans le sud du Perche préoccupe la Direction de la BDP : entre Illiers-Combray, limitrophe à l'est et Nogent-le-Rotrou, hors réseau à l'ouest, on y trouve deux B3, Brou et Luigny, dont l'évolution n'est pas favorable. En revanche, certaines B4 offrent des bons indicateurs, en particulier Saint-Denis-d'Authou (26 % d'inscriptions, stable depuis 2002). En faveur de quelle médiathèque arbitrer ? La commune de Saint-Denis-d'Authou est à peu près équidistante des trois médiathèques, mais un simple coup d'œil sur la carte de l'attractivité des villes démontre que la totalité du sud du Perche est sous l'influence de Nogent-le-Rotrou. C'est sur le conseil de Madame FELIZAT-CHARTIER que je me décidai en faveur de cette médiathèque, qui, bien qu'extérieure au réseau, entretient de bonnes relations avec la BDP. Villemeux ayant constitué une première exception, il allait y en avoir une autre, en veillant à ce que la règle demeure...
- le Dunois : Comme son nom l'indique, c'est le pays de Châteaudun, qui y règne sans partage. A tel point, que l'accès à sa nouvelle médiathèque est réservé aux inscrits... moyennant un tarif plus élevé pour les non – résidents de la communauté de communes. Aucun dialogue avec la BDP... Seules autres unités urbaines, Bonneval au nord (4400 habitants, une B3 pourvue d'un projet de médiathèque) et Cloyes-sur-le-Loir au sud, en limite du Loir-et-Cher (2700 habitants, une B1 avec là aussi un projet de médiathèque, en bonne voie) : pour la médiathèque, le choix ce Cloyes s'imposait. Quant à la bibliothèque de proximité associée, elle était toute trouvée : Montigny-le-Gannelon, B3 qui, bien que située presque en vis-à-vis sur l'autre versant des côtes du Loir, offre d'excellents résultats (presque 33 % d'inscrits, des prêts en progression de 6 %). M'informant auprès de l'équipe BDP, j'appris que, malgré l'absence de partenariat institué, les deux équipes entretenaient d'excellentes relations, garantissant

les conditions d'une parfaite complémentarité. Enfin une situation simple, en conformité avec les critères de mes profils – type...

- la Beauce eurélienne : Simple, le choix du dernier binôme aurait dû l'être. Cette partie de l'Eure-et-Loir, à mi-chemin de Chartres et d'Orléans, est comme je le disais en introduction, aux confins de la « France du vide ». Sa seule unité urbaine, limitrophe du Loiret, est formée de deux communes accolées: Janville (1700 hab., une B3) et Toury (2700 hab. et... une B3 !). Leur isolement et une dose de bon sens eut voulu l'intercommunalité et une B1. Mais voilà, comme dans un roman champêtre, les deux communes sont rivales. Résultat : Ouverte en 2001, la bibliothèque de Toury rencontre un franc succès (plus de 21 % d'inscriptions, en progression de 2,5 points depuis 2002) et remplit tous les critères d'une B2... sauf sa surface (80 m<sup>2</sup> au lieu des 108 nécessaires) si bien que, faute de pouvoir développer ses rayonnages, ses prêts ne sont pas à la hauteur (+ 2 %). En face, Janville fait figure de parent pauvre : elle annonce donc un projet de nouvelle médiathèque... Les deux établissements bénéficient d'une rente de situation : de part et d'autre de la limite départementale, pas une seule bibliothèque à la ronde dans un rayon de 5 kms... Si ce n'est une B4 à fort taux d'inscriptions, Levesville (17,64 %), limitrophe d'un dépôt, Fresnay-l'Evêque (5,99 %). A priori, je n'avais d'autre choix que Levesville. C'était compter sans la connaissance du terrain qu'apporte une équipe BDP. Au cours de l'année 2005, Levesville a réduit son équipe et ses horaires, régressant en B5, alors que Fresnay s'est vu attribuer le local de l'ancienne poste et un tout premier budget. Sa responsable, dynamique, accepte de suivre une formation : le chiffre des inscriptions devrait suivre celui des prêts (4,30 documents / hab. en 2004, pour une moyenne nationale de 5,10 en 2001). Contre toute attente, Fresnay-l'Evêque sera mon terrain d'enquête. Je n'aurai pas à le regretter...

### **3. L'enquête de terrain : protocole, échéancier, réalisation**

#### **3.1. Entretien et questionnaires : construction du protocole**

L'enquête avait été annoncée au réseau par un bref article dans le n° d'octobre de CORRESPONDANCES, le journal de la BDP (3 parutions annuelles). A mesure que j'opérai ma sélection, j'appelai les responsables locaux pour prendre rendez-vous afin de les interviewer et de leur remettre un jeu de questionnaires à faire remplir par leurs lecteurs et à relever dans un délai de 3 ou 4 semaines. Simultanément, j'établis les protocoles de l'entretien et du questionnaire, afin de pouvoir les synthétiser ensuite au plus vite, sous forme de synthèse rédigée, pour les entretiens, de tableau pour l'enquête auprès des publics (voir annexes 4).

Ayant fondé mon étude quantitative sur les taux d'inscription, c'est là-dessus que j'ai choisi de faire démarrer les entretiens. Comment les responsables en interprètent l'évolution, notamment pour les inscrits extérieurs à la commune, s'ils reçoivent la visite de non inscrits pour consultation sur place, comme cela est couramment observé dans les bibliothèques urbaines... Surtout, s'ils connaissent des multifréquentants (ce que je pouvais espérer recouper avec l'entretien de la bibliothèque correspondante du binôme d'une part, avec les retours des questionnaires « publics » d'autre part. Quelles sont aussi leurs attentes. Il importait de ne pas se limiter au bilan des faits observés ; les attentes des responsables doivent être prises en compte au même titre que celles de leurs publics – nous verrons qu'elles se recourent en général). C'est particulièrement vrai des équipes bénévoles, dont l'action comporte une part déterminante d'idéal, même si ce protocole d'entretien devait être identique pour tous les niveaux de bibliothèques.

En revanche, j'ai prévu deux versions de questionnaire à destination des publics : l'un pour les usagers des « bibliothèques de proximité », l'autre pour ceux des « médiathèques structurantes ».

Leurs points communs devaient constituer les items du tableau de synthèse, même si j'ai finalement choisi de faire deux tableaux, soit un par type de bibliothèque (voir annexe 4: tableaux de synthèse « bibliothèques de proximité » et « médiathèques »). Comparons les deux tableaux :

- Il s'agissait d'abord de connaître le trajet des usagers, fondement matériel de la distinction entre les deux catégories de bibliothèque. Partant du principe que la bibliothèque de proximité devait être accessible aux personnes non motorisées, j'ai pris pour étalon ce mode de déplacement pour cette catégorie de bibliothèque ; à l'inverse, la médiathèque structurante par l'offre devait avoir pour étalon de déplacement la voiture (à la manière des grandes surfaces commerciales, qui émaillent leurs panneaux de « à tant de minutes », sous entendu « en voiture »).
- Dans les motivations de fréquentation, j'ai distingué deux ordres pour les bibliothèques de proximité : les collections, sous forme d'imprimés uniquement afin de les rendre comparables (même si certaines ont des documents audio, elles restent l'exception) ; la proximité matérielle, sous ses 3 formes possibles : du domicile, du travail, de l'école (la sienne pour les plus jeunes, celle où l'on mène les enfants pour les parents). En revanche, je distingue trois ordres pour les médiathèques : les collections (incluant les supports audio et multimédia) ; les horaires (dont j'ai considéré qu'ils étaient un argument d'attractivité par rapport aux bibliothèques de proximité, rarement ouvertes plus de 4 heures par semaine) ; enfin les « autres motifs », au premier rang desquels la consultation sur place, qui implique des places assises (explicitement mentionnées en premier).

- La fidélité était mesurée par trois niveaux d'ancienneté (moins d'un an, de un à trois ans, plus de trois ans) pour les deux catégories ; concernant les médiathèques exclusivement, je demandai aux usagers s'ils étaient « inscrits ici », au regard de la pratique de fréquentation sans inscription dans les bibliothèques urbaines évoquée *supra*. Ce qui me permettait de leur demander s'ils se réinscriraient à la médiathèque...
- La multi - fréquentation : je l'abordai différemment selon la catégorie de bibliothèque. Dans le questionnaire destiné aux bibliothèques de proximité, je posai une question ouverte à l'utilisateur, lui demandant s'il fréquentait une autre bibliothèque et pourquoi. Par contre, je demandai à l'utilisateur des médiathèques s'il était inscrit dans sa commune, s'il entendait s'y réinscrire et pourquoi ; cette dernière question, ouverte, me permettait de disposer éventuellement d'arguments d'insatisfaction vis-à-vis des bibliothèques de proximité.

Avant diffusion, je confectionnai une carte de repérage des sites de l'enquête à partir d'une carte départementale de l'annuaire « France - Télécom » et je la photocopiai au verso de chaque exemplaire de questionnaire, dans un souci de transparence(voir annexe 4).

### **3.2. Interview des responsables, diffusion, récupération et traitement des questionnaires**

Mes rendez-vous obtenus, je n'avais plus qu'à me rendre sur place pour rencontrer les responsables de chaque binôme retenu, ce qui me prit à chaque fois un gros après-midi, en raison des distances à parcourir comme du temps à consacrer aux personnes. Ce fut la phase la plus enrichissante de mon travail. En début d'entretien, je faisais lire au responsable le questionnaire destiné aux usagers afin de recueillir son accord et ses éventuelles observations. Puis, je lui en laissai une vingtaine d'exemplaires, après être convenu d'une date de principe pour le relever. J'escomptai en effet une quinzaine de réponses par bibliothèque, soit environ 150

questionnaires à traiter en retour. Mes délais de traitement ne me permettaient pas d'espérer plus : n'ayant pu effectuer mes diffusions que du 18 au 26 octobre, étant convenu de rendre compte de mon travail à l'équipe BDP le 21 novembre, j'escomptai avoir réintégré tous les questionnaires le 14 novembre, me laissant ainsi une semaine de synthèse. Je terminai en fait le 15 et fus prêt pour le 21.

Le lendemain de chaque entretien, j'en rédigeai le compte-rendu sur le modèle défini par le protocole, précédé d'une mini - fiche signalétique de la bibliothèque, aux fins de nourrir *in fine* la synthèse des questionnaires une fois retournés.

C'est bien entendu le traitement des questionnaires qui fut le plus exigeant. Pour éviter les erreurs en cours de saisie, je me suis à plusieurs reprises fait dicter les réponses par des membres de l'équipe de la BDP : qu'ils en soient remerciés !

De manière générale, l'échéancier de départ fut respecté : Les quelques retards qui se manifestèrent dans les retours furent tous dus à un nombre insuffisant de réponses au terme convenu ; la régularité avec laquelle je traitai les retours me permit, chaque fois que possible, de laisser quelques jours de plus aux responsables locaux pour en obtenir plus. Afin de limiter mes temps de déplacement, je dus rationaliser au maximum le ramassage des questionnaires en retour, profitant ici du passage du bibliobus, là de celui de la navette, ailleurs d'une séance de formation de la responsable à la BDP et pour les médiathèques, du fax... En définitive, je n'eus pour les retours à me déplacer que pour trois bibliothèques, au lieu de neuf pour les interviews et diffusions –la correspondance et l'entretien avec Nogent-le-Rotrou ayant pu se faire exclusivement par téléphone et fax.

Au total, je reçus 118 questionnaires en retour. Ceux des bibliothèques de proximité furent, comme je m'y attendais, les plus nombreux, les questionnaires ayant été conçus à leur attention spécifique : 85, soit 17 par site. Je m'attendais à un retour plus faible de la part des médiathèques, dans la mesure où les questionnaires que j'y diffusais s'adressaient aux seuls de leurs usagers venus



d'une des bibliothèques de proximité où j'enquêtai par ailleurs ainsi que de leurs communes limitrophes, à condition qu'elles fussent dépourvues de bibliothèque. Je m'étais entendu avec leurs responsables pour qu'ils repèrent les usagers concernés et les aident à remplir les questionnaires, ce qu'ils firent bien volontiers, à l'exception d'une seule dont je constatai que les 10 questionnaires en retour étaient trop mal renseignés pour être exploitables... Pour les médiathèques donc, 33 retours, dont seulement 12 exploitables : A part les questionnaires mal renseignés, d'autres provenaient de communes sans rapport avec les deux critères susdits.

Si j'avais à recommencer ce type d'enquête combinée, je limiterais beaucoup plus la phase statistique et je débiterais la diffusion des questionnaires qualitatifs par les sites à plus faible probabilité de retour. Mon expérience préalable d'enquête auprès des publics s'était limitée à un site unique en bibliothèque municipale et n'avait pas comporté d'étude statistique. Quant la BDP, elle n'en avait jamais pratiqué. Au cours de la phase préparatoire au « Livre Blanc » du Conseil Général, elle avait certes pu suivre en 2003 les opérations d'une enquête de satisfaction menée auprès de l'ensemble des administrés, donc à une échelle et avec des moyens infiniment supérieurs... j'éviterais aussi les vacances scolaires (voir *infra*)...

La partie qui suit est consacrée aux enseignements que j'ai pu tirer relativement, d'une part aux facteurs d'attractivité des deux catégories de bibliothèques, d'autre part aux attentes spécifiques des publics de proximité. Pour une lecture plus aisée, voyez les questionnaires de l'enquête pour les 5 bibliothèques de proximité, avec son tableau de synthèse et les histogrammes y afférents, présentés en annexes 4, ainsi qu'aux tableaux de 4 des 5 médiathèque (à la fin de l'annexe 4). De fréquentes références seront également faites aux fiches - portrait que j'ai réalisées pour chaque tranche d'âge (annexes 4), illustrées par les tableaux « - de 14 ans » et « + de 60 ans » (annexes 3). Nous verrons que les bibliothèques de proximité satisfont la plupart de leurs usagers, qui leur sont généralement fidèles, parce qu'elles ont répondu jusqu'ici à leurs attentes spécifiques.

## **Partie 3 : Les bibliothèques de proximité satisfont leurs usagers en répondant à leurs attentes spécifiques**

### **1. L'attractivité des bibliothèques de proximité**

Remarques liminaires :

- le taux de retour moyen sur le nombre d'inscrits est de 16 % (85 retours sur 545 inscrits) ce qui, compte tenu de la brièveté de la période d'enquête (du 18/10 au 14/11/2005), est satisfaisant.
- 74 % des répondants sont des femmes ; l'absence de chiffres DLL par genre, pointée *supra*, ne permet pas de comparaisons nationales. Cela reflète toutefois assez fidèlement une réalité forte : la sous - fréquentation masculine dans les bibliothèques.
- Les moins de 14 ans (45 % des inscrits, soit 246 sur 545), sont sous – représentés (15 %, soit 13 retours sur 85), ce qui est dû aux contraintes de la période d'enquête de terrain, à cheval sur les vacances scolaires (du 22/10 au 02/11)
- Les demandeurs d'emploi ne sont pratiquement pas représentés. Fréquentent-ils ce genre de petit établissement où l'on s'expose au regard des autres ? Cela mériterait une enquête approfondie les concernant...

#### **1.1. Une attractivité fondée au départ sur la proximité physique**

C'était, dans le questionnaire d'enquête, le sens de la 2<sup>ème</sup> série de questions, portant sur le trajet accompli par l'utilisateur (voir en annexe 4 la page

d'histogrammes « trajet » présentant sous forme de 2 schémas le moyen de locomotion utilisé et le temps de déplacement requis).

Si, comme l'affiche le Projet Départemental de Développement de la Lecture (PDL), il est nécessaire que 80 % au moins de la population dispose d'une bibliothèque à moins de 10 minutes de son domicile, l'échantillon retenu incite *a priori* à l'optimisme. Comme je l'avais pressenti, une forte majorité (93 %) s'y rend en moins de 10 minutes. C'est particulièrement vrai pour les moins de 14 ans, qui arrivent tous en moins de 10 minutes, et presque tous à pied ou à vélo.

Pour ce qui est du mode d'acheminement, le critère matériel de la proximité est là aussi rempli : 65 % des personnes ayant répondu (soit 55 sur 85) viennent à pied ou à vélo, toutes tranches d'âge confondues, y compris les plus de 60 ans.

Concernant ces derniers, une étude plus spécifique n'aurait pas été possible faute de statistiques. Sachant que le vieillissement prend des proportions importantes en zone rurale (particulièrement dans le sud-ouest du département, comme je le disais en introduction), la convivialité prend une importance capitale en bibliothèque de proximité, où les personnes âgées trouvent ce qui correspond le plus à leurs goûts : des romans, sur lesquels elles peuvent échanger dans une ambiance conviviale. Par ailleurs, les bénévoles pratiquent souvent le portage à domicile pour les personnes les moins valides. Ce type d'action caractérise la compétence des bénévoles, telle que je la définis en

Les transports en commun ne sont nulle part cités. Il est manifeste que la desserte classique par autocar telle que la pratique le Conseil Général, valable pour les longues distances (ligne « Transbeauce » Chartres-Orléans, notamment), est sans intérêt pour les petites. Un système de taxis collectifs serait à mettre en place, ce qui concerne au premier chef les EPCI ; en tout état de cause ce besoin dépasse largement les seules bibliothèques...

La proximité est perçue par rapport au domicile (question 1 – b) par 80 % des personnes interrogées (100 % chez les plus de 60 ans, tranche la moins mobile dans sa vie quotidienne). 3 % par rapport au travail, 3 % par rapport à l'école : c'est parfaitement marginal. A cet égard, je rappelle que les 5 bibliothèques terrain de l'enquête sont situées hors milieu urbain ; nous vérifierons avec les médiathèques correspondantes, toutes urbaines ou périurbaines, si ce rapport au domicile est aussi fort... Pour ce qui est de l'école, sur 13 réponses de moins de 14 ans, un seul répond « l'école », à Ouerre, bibliothèque située dans l'enceinte de l'école. Aucune réponse en ce sens à Saint-Denis-d'Authou, où la configuration est identique : même quand la bibliothèque est dans l'école, elle en est très bien distinguée par les enfants, ce que conforte l'appréciation de Madame HENRY, responsable de Ouerre, qui souligne que la BCD et la bibliothèque municipale se faisant face à travers le même couloir, il ne vient pas à l'idée des élèves d'en confondre l'usage. Il est vrai que les horaires restreints facilitent la distinction ; ainsi la bibliothèque de Ouerre n'ouvre-t-elle aux scolaires que le lundi après-midi. En outre, sa responsable en fait strictement appliquer le règlement intérieur, ses 25 m<sup>2</sup> ne devant pas recevoir plus de 4 enfants à la fois.

Je préciserai enfin que ce facteur ne se suffit pas à lui-même : si l'on ouvrait une bibliothèque à chaque coin de rue, dans chaque hameau, seraient-elles véritablement fréquentées pour autant ? Pour preuve, les fermetures de points de desserte ne cessent plus depuis 8 ans. Le cas de Marcheville, dont la désaffection par ses lecteurs semble parallèle à l'ouverture de la médiathèque d'Illiers-Combray (voir *supra* en 2.2.3) nous rappelle qu'il n'y a plus non plus de commerces de proximité dans ce village. Or, c'est le cas d'au moins l'une des communes de mon panel : Levainville (58 % d'inscriptions). La proximité matérielle est nécessaire aux lecteurs, elle ne leur ne suffit certainement pas.

## 1.2. Le rôle des collections dans l'attractivité

C'était la toute première question posée dans le questionnaire. Pour une meilleure lisibilité des résultats, on se réfèrera à la page d'histogramme « fréquentation », schéma n°1, « collections » (voir annexe 4)

Les romans sont plébiscités (74 %) par toutes les tranches d'âge, qui les placent en première position de leurs emprunts, sauf les moins de 14 ans, qui leur préfèrent les « livres jeunesse » (entre guillemets, car le genre romanesque y domine en fait). Les plus inconditionnels sont les plus de 60 ans, qui sont 23 sur 24 (96 %) à mettre les romans en 1<sup>ère</sup> position, très loin devant tous les autres documents. Les réservations auprès de la BDP, très appréciées de manière générale, le sont particulièrement pour les romans, aux dires de plusieurs lecteurs répondant à la question ouverte de la fin du questionnaire sur leur souhait ou non de se réinscrire.

Le genre dominant en milieu rural est le « terroir », comme à Montigny-le-Gannelon, tout près du Loir-et-Cher, où la responsable, Mme SOUBRANE, souligne que les lecteurs demandent plus de dépôts de la BDP, notamment du genre « terroir » pour les romans (voir tous les comptes rendus d'interview en annexe 4). Les autres bibliothèques n'échappent pas à la règle, toutefois la demande évolue avec la sociologie des inscrits. Ainsi Mme ANDRE, responsable de Levainville, parle-t-elle d'« une élévation continue du niveau culturel depuis 10 ans ». Nous sommes il est vrai dans le nord, limitrophe des Yvelines et terre d'accueil des Franciliens en exil foncier...

Mais le rôle des bibliothécaires est aussi d'inciter leurs lecteurs à renouveler leurs centres d'intérêt. C'est le cas à Ouerre, où Mme HENRY leur a fait notamment découvrir Irène Némirovski. C'est ici que le niveau de formation bibliothéconomique des bénévoles va faire la différence. La formation de base de la BDP est nécessaire, mais pas suffisante pour faire découvrir des thèmes plus spécialisés : la BDP dispense des formations variées tout au long de l'année (voir en annexe 2, le calendrier de formation 2005).

Loin derrière les romans, les documentaires sont très demandés (44 %). Les plus fortes occurrences se trouvent chez les 15-29 ans (10 réponses sur 14), suivis des 30-60 ans (16 sur 34). N'ayant pas fait la distinction entre « adultes » et « jeunesse », de crainte de manquer de temps dans le traitement des questionnaires, il ne m'est pas possible de me fonder sur autre chose que des remarques de lecteurs et de bibliothécaires émettre des hypothèses. D'abord, ce sont les documentaires pratiques qui sont le plus appréciés (du bricolage à la recherche d'emploi...). Suivent les guides de voyage. Enfin, dans les documentaires de culture général, l'Histoire l'emporte, comme le souligne Mme SOUBRANE.

A ce propos, la présence d'un fonds d'Histoire locale, comme à Levainville, peut être un argument d'attractivité important, puisqu'à la suite de dons, cette bibliothèque s'est spécialisée dans ce domaine où elle a maintenant une réputation qui dépasse les limites du canton, aux dires de la responsable de la médiathèque d'Auneau. Même phénomène, en plus réduit à Saint-Denis d'Authou, où la bibliothèque partage ses locaux avec un petit musée d'Histoire locale...

Je rencontre avec les BD la même limite qu'avec les documentaires. Il aurait été indiqué de distinguer entre « adultes » et « jeunesse », mais mes délais de traitement étaient tellement serrés que j'ai choisi de me limiter quant à l'analyse des emprunts. Pas d'étonnement si les 30-60 ans sont les plus gros emprunteurs (11 sur 34, soit près du tiers de leur tranche), puisqu'ils le font à double titre : individuel et en tant que parent (nous retrouverons à plusieurs reprises l'impact de la parentalité sur la fréquentation et les emprunts, particulièrement du côté féminin).

Les moins de 14 ans sont à 30 % emprunteurs de BD, mais leur sous-représentation relative incite à la prudence. Un indice intéressant est la déclaration de Mme DUCHENE, de Fresnay-l'Evêque, d'après laquelle les BD du fonds local ayant circulé entre toutes les jeunes mains du village, elles ne sont plus demandées, au contraire de celles de la BDP, qui comportent des nouveautés. Elle

conclut en réclamant des quotas de dépôt plus larges pour les enfants, surtout les plus jeunes, qui vont ou commencent à apprendre à lire.

Nous touchons là à la littérature jeunesse. Il n'est pas surprenant que les moins de 14 ans s'en signalent comme les plus gros emprunteurs (12 sur 13), ni que les 30 – 60 ans soient 41 % à en emprunter (14 / 34): ce sont leurs parents.

La présence de périodiques, exceptionnelle, provient de dons, comme c'est le cas à Levainville et Ouerre (on retrouve souvent ces deux bibliothèques parmi les plus originales, c'est principalement dû à la personnalité de leur responsable, une retraitée dynamique pourvue d'un haut niveau d'instruction). Les bibliothèques de proximité se plaignent toutes du tarif des abonnements, jugé prohibitif, y compris à Levainville, la plus riche d'entre elles (6 € annuels / habitant, 3 fois le plancher du niveau 1 !).

Dernières observations concernant le rapport des usagers aux collections :

- Le fort emprunt des livres jeunesse par les adultes le suggérait, les remarques des bibliothécaires le confirment : les emprunts sont souvent familiaux ;
- Les inscriptions elles, sont toujours individuelles ;
- La gratuité est générale pour les moins de 14 ans, mais son plafond varie selon les lieux : 18 ans à Ouerre, 16 à Levainville ; elle est universelle ailleurs.
- La tarification : Non prise en compte dans les formulaires de rapport d'activité pour la DLL, elle ne peut être comparée que dans le cadre très restreint de cette étude : trois bibliothèques sur cinq pratiquent la gratuité universelle. Je signale le cas de Montigny, où elle prend fin en 2006 : la commune fera pratiquer des tarifs progressifs en contrepartie d'une

augmentation des crédits. Un tarif de 1 € sera applicable aux moins de 14 ans : on peut s'en demander l'intérêt ! La gratuité de la bibliothèque municipale, notamment pour les résidents de la commune, ne doit surtout pas devenir un combat d'arrière-garde.

### **1.3. Fidélité et multi - fréquentation : l'un n'exclut pas l'autre**

A ce stade, je me référerai concurremment aux tableaux de synthèse des 5 bibliothèques de proximité et de 4 des 5 médiathèques –je rappelle que les questionnaires en retour de Villemeux n'étaient pas exploitables (annexes 4). Pour une meilleure lisibilité du point de vue des bibliothèques de proximité, on se référera aux histogrammes des pages « fidélité » et « fréquentent une autre bibliothèque ».

La fidélité : je cherchais à la connaître rétrospectivement, par la 2<sup>ème</sup> question de la 1<sup>ère</sup> série –« depuis combien de temps la fréquentez-vous ? » puis prospectivement, avec l'avant-dernière question « pensez-vous vous réinscrire... ? », suivie avec « pourquoi ? » de la question ouverte finale.

Rétrospectivement, la fidélité est très forte : 64 % des répondants sont inscrits depuis au moins 3 ans, toutes tranches d'âge confondues, y compris les moins de 14 ans (à 54 %). La proportion la moins forte d'inscrits depuis au moins 3 ans se trouve chez les 30-60 ans (47 %). D'après les responsables interviewées (voir les fiches « entretien »), l'inscription relativement tardive de ces personnes a été motivée par l'arrivée d'un premier enfant à l'âge scolaire : il s'agit principalement de mères de famille. Ce peuvent être également des « néo-ruraux », intégrés dans la commune par le biais de la vie associative, dont la bibliothèque est un élément important : cette observation s'appuie sur les déclarations des responsables de Ouerre et Saint-Denis, mais aussi de Montigny et Levainville. Pour ces deux dernières, les responsables sont elles-mêmes originaires d'un autre département.



La fréquentation depuis moins d'un an est la plus faiblement représentée (12 %), y compris chez les moins de 14 ans : Quant on s'est inscrit à sa bibliothèque de proximité, on y reste, sauf exception.

Cette exception, j'ai voulu la débusquer. Si l'on s'en tient aux seuls résultats issus des bibliothèques de proximité, les personnes ne souhaitant pas se réinscrire ne sont que 3 %, soit 2 réponses. Une seule s'est justifiée, à Ouerre : d'après Mme HENRY, il s'agissait de l'ancienne responsable, personnellement brouillée avec l'équipe. Sourions un peu... Les renseignements en retour des médiathèques sont un peu plus riches sur le même sujet, à propos des souhaits de réinscription...

C'est par la volonté de réinscription que la fidélité se mesure prospectivement. Cette volonté est très largement majoritaire. Je l'examinerai dans le chapitre suivant, portant sur les motivations mises en avant pour se réinscrire : elles sont au cœur de mon étude des attentes des usagers, et permettent de proposer des éléments de réponse à la question de savoir comment mieux les servir...

Considérons maintenant la fréquentation d'une autre bibliothèque. Elle concerne 29 % des répondants, parmi lesquels les 30-60 ans sont les plus nombreux (13 sur 25 réponses, soit 52 %), représentant soit 38 % de leur tranche d'âge, suivis des 15-29 ans (24 % des réponses, mais 43 % de leur tranche d'âge). Les plus jeunes et les plus âgés étant considérablement moins représentés, avec respectivement 13 % et 17 % de leur tranche d'âge. La distinction peut donc se faire à la fois par tranche d'âge et par degré d'éloignement des établissements cités dans les réponses.

Proportionnellement, la multi - fréquentation semble être la plus forte chez les 15-29 ans (6 sur 14). Leur mobilité, liée aux études, ne profite que peu à la médiathèque la plus proche ? Sont au contraire cités 5 fois les CDI de Lycées et les bibliothèques universitaires (à Ouerre et Saint-Denis), ainsi que certaines médiathèques d'Ile-de-France proches de leur lieu d'étude, comme Issy-les-Moulineaux (citée à Levainville), établissement à la fois très réputé et situé sur la ligne SNCF Paris - Montparnasse, aisément accessible depuis Levainville.

Les étudiants restent souvent domiciliés chez leurs parents, chez qui ils se rendent le week-end ; d'où l'importance d'ouvrir les bibliothèques de proximité le samedi, comme le font trois d'entre elles, sauf Montigny et Ouerre, ouvertes le vendredi soir...

Les 30-60 ans fréquentent spontanément la médiathèque sur la commune de leur lieu de travail, parfois éloigné –comme Orléans, citée à Fresnay-l'Evêque et à Levainville. Les tarifs d'inscription y sont pourtant élevés pour les non-résidents. Le cas extrême relevé est celui de Châteaudun, où l'inscription est obligatoire et la carte contrôlée à l'entrée : plusieurs usagers de Montigny déclarent quand même s'y rendre, pour les CD (qu'ils ne trouvent vraisemblablement pas en nombre suffisant à la médiathèque toute proche de Cloyes).

Toute fréquentation d'une autre bibliothèque n'est pas forcément liée à une contrainte de déplacement : elle est due à l'attractivité de collections importantes. Il apparaît que la nature des collections influe sur le gradient d'attractivité : Ainsi n'hésite-t-on pas à faire du chemin pour les CD, CD - Rom et DVD qu'on sait ne pas trouver en grand nombre à la médiathèque la moins éloignée, ce pour quoi Chartres est citée à Ouerre, Montigny et Levainville – cette dernière bibliothèque de proximité faisant pourtant l'exception avec ses 1379 CD... En revanche, pour les imprimés, la plupart des multifréquentants semblent se contenter des collections de la médiathèque la plus proche (notamment Auneau pour Levainville Cloyes pour Montigny, Villemeux pour Ouerre).

Dans la mesure où elles relèvent également de la desserte de la BDP, celle-ci se doit d'encourager les médiathèques en y augmentant la part du dépôt permanent de ses collections. Je rappelle ici l'objectif que se fixe le Département dans la nouvelle convention de desserte: fournir un livre sur trois, un CD - audio sur deux et pour les bibliothèques ouvertes au moins six heures par semaine et offrant gratuitement l'accès à Internet, un fonds de base en CD - Roms d'une valeur d'au moins 1600 € (voir annexe 2: convention-type).

## 2. Les motivations réciproques des usagers des bibliothèques de proximité et des médiathèques

### 2.1. La pierre de touche de la réinscription

Avec l'équipe de Direction de la BDP, nous avons sélectionné 6 motifs de réinscription : la proximité, la gratuité (ou, en variante, des tarifs plus bas qu'ailleurs), les horaires, le choix dans les collections, les animations, l'accueil ; le tout dans une progression partant du plus mesurable (la distance) au plus intuitif (le contact humain). Des combinaisons multiples étaient possibles, j'ai finalement arbitré en faveur d'une seule d'entre elles, « gratuité et proximité », partant du principe que la bibliothèque de proximité a pour vocation d'être gratuite au moins pour les résidents de sa commune, dès lors que son équipe est bénévole. Gratuité et bénévolat devraient être deux symétriques – nous avons vu qu'à Montigny-le-Gannelon, la municipalité ne l'entend pas de cette oreille.

Partant des observations faites dans les médiathèques (annexe 4), nous constatons que le petit nombre d'intentions de non réinscriptions dans la bibliothèque de proximité porte sur des critères matériels. Ainsi à Nogent-le-Rotrou<sup>23</sup>, 4 personnes indiquent qu'elles se réinscriront à cette médiathèque, mais pas dans leur commune de Saint-Denis-d'Authou, dont elles jugent la bibliothèque insuffisante sur le triple plan du choix (2606 documents contre 38 000 à Nogent), des horaires (3h tous publics le samedi contre 33h30) et des surfaces (54 m<sup>2</sup> partagés avec un musée local qui en occupe presque la moitié – chiffres inconnus pour Nogent). Ailleurs, les arguments ne sont pas indiqués. Mais nulle part, les facteurs humains ne sont mis en cause, à une exception pointée *supra*...

Quant aux motifs de la réinscription indiqués par les résultats des bibliothèques de proximité (voir en annexe 4 l'histogramme en barres par tranches d'âge), ils donnent au contraire la priorité à l'accueil (46 %, toutes tranches d'âge

<sup>23</sup> Site : <http://bm-nogent-le-rotrou.ecritel.net>

confondues). Il fait souvent l'objet de commentaires élogieux dans les réponses à la question finale «pourquoi» : « nous apprécions la qualité de l'accueil... le professionnalisme des personnes qui gèrent, ainsi que leur dynamisme » (un lecteur de Levainville), « nous sommes bien accueillis » (une lectrice de Montigny), « l'accueil est très convivial, nous avons le plaisir de retrouver des amis... » (une lectrice de Saint-Denis). C'est là que la proximité révèle sa dimension psychologique, celle de la convivialité. C'est en retour sur cette corde sensible que peuvent jouer les bénévoles pour « appâter » les lecteurs en direction de lectures moins « proches » au sens de « coutumières » - autre aspect figuré de la proximité : la familiarité (qu'il ne faut pas confondre avec la convivialité, plus aisée à définir). Peut-être une ambiance de type familial rassure-t-elle pour inciter aller « plus loin »... à deux pas de chez soi.

La proximité matérielle est en effet le second argument mis en avant par les répondants (35% des réponses). Pas de surprise, il est à relier directement au plébiscite du trajet en moins de 10 minutes fait de préférence à pied ou à vélo. Plus surprenant, sa combinaison avec la gratuité ne fait pas recette (13 % des réponses). On peut en conclure que là où elle est universelle (Saint-Denis, Fresnay, Montigny), la gratuité va de soi. Et qu'ailleurs, les tarifs sont perçus comme très secondaires au regard des services offerts : nulle part, personne ne s'en est plaint.

La gratuité seule remporte le moins de suffrages. Sans doute sa généralité, à tout le moins l'extrême modicité des tarifs, ne permettent-ils pas aux usagers de percevoir combien elle est précieuse. Sans doute aussi les 45,13 % de moins de 14 ans sur le réseau perçoivent-ils la bibliothèque sur le modèle de l'école : gratuite. Cela revient à dire que sur le plan de l'usage, ils l'en distinguent parfaitement, comme nous l'avons vu *supra* à Ouerre, mais sur celui de la légitimité, elle se situe dans le même registre. Cette conclusion honore certes les bibliothèques de proximité, mais ne devrait pas être divulguée en direction des élus, dont certains n'hésitent pas à remettre en cause la gratuité, non seulement pour des questions budgétaires, mais encore pour des mobiles idéologiques (la tarification des moins de 14 ans à 1 € à Montigny n'a budgétairement pas d'intérêt, il faut donc soupçonner une pétition

de principe venant de la municipalité). Peut-être faut-il ce type de « mauvaise manière » venant d'élus, pour que les administrés réagissent. Mais dans cet enjeu national, la partie n'est pas gagnée pour la gratuité, puisque les usagers qui recherchent un choix plus large, non seulement n'hésitent pas à faire du chemin, mais encore sont prêts à payer dans les médiathèques. Comparons ces dernières sur la base d'un tarif adulte hors commune :

- Auneau : gratuite... mais la future médiathèque, en projet, serait payante ;
- Villemeux : 6 € (l'équipe est 100 % bénévole...) ;
- Nogent-le-Rotrou : 7, 30 € (tarif modique pour une médiathèque urbaine) ;
- Toury : 8 € (alors que sa surface est insuffisante) ;
- Cloyes : 8,15 €

Les animations non plus ne recueillent pas plus de 12 % des suffrages, mais outre que le pourcentage monte à 28,5 % chez les moins de 14 ans, il faut surtout avoir à l'esprit que toutes n'ont pas la surface pour en faire (Ouerre et Fresnay-l'Evêque) : une exposition, une heure du conte, plus encore une lecture ou une représentation théâtrale nécessitent des locaux relativement importants. C'est pourquoi leur impact doit être apprécié pour les seules bibliothèques qui en font ; par ordre de fréquence, Levainville, Montigny-le-Gannelon et Saint-Denis-d'Authou. A Levainville notamment, les animations atteignent 24 % dans les intentions de réinscription, des événements sont organisés plusieurs fois par an, outre un atelier-lecture et une heure du conte mensuels (voir à la fin de l'annexe 4, le programme de Levainville pour novembre 2005).

## **2.2. Dans le miroir des médiathèques...**

Dans les médiathèques, les motifs de fréquentation sont également très élevés : les 12 réponses exploitables sont unanimes, de même que les 21 autres. Pour les réponses exploitables, l'argument le plus mis en avant est le choix documentaire... surtout pour les romans (7 réponses sur 12)! Viennent ensuite les documentaires et

les livres jeunesse. Apparemment, l'offre de supports non imprimés ne suffit pas là non plus ; il semblerait bien que les personnes qui les recherchent s'approvisionnent directement dans les médiathèques des grandes villes. Cette présomption doit être nuancée pour l'avenir. Pour deux raisons : d'une part, la montée en puissance du téléchargement de musique et de didacticiels chez les jeunes, qui commence à exercer des effets redoutables dans le commerce du CD-audio et du CD-Rom et ne tardera pas à laisser aux « vieux » et aux « pauvres » la discothèque, d'autre part de la constitution par la BDP d'un fonds de DVD, qui va permettre aux petites médiathèques de susciter un regain d'intérêt –et leur donner des arguments pour demander de nouveaux locaux à leur tutelle.

Immédiatement après, ce sont les horaires qui sont le plus cités. Je ne leur ai pas adjoint la consultation sur place pour simplifier la lecture du tableau ; dans les questionnaires, elle n'est citée qu'une fois. Il va de soi que les personnes qui acceptent de se déplacer entre dix et vingt minutes (aller) ont généralement un but spécifique de recherche documentaire ; je m'attendais toutefois à ce qu'ils apprécient la possibilité de lire sur place, si l'on pense à la rareté des places assises en bibliothèque de proximité (4 à Ouerre et Saint-Denis, 2 à Fresnay, plus 4 dans l'entrée, glaciale... Il semblerait que la consultation prolongée sur place, très prisée en milieu urbain, ne soit pas ce que recherchent le plus les ruraux. Il est vrai que l'effet m<sup>2</sup> des logements y est pour quelque chose : dans une maison rurale, même modeste on peut généralement s'isoler un peu pendant que les enfants et le chien vont jouer sur la pelouse. Par ailleurs, la partition fonctionnelle entre d'une part, la médiathèque source d'approvisionnement documentaire et d'autre part la bibliothèque de proximité, lieu de convivialité et d'échanges, ne semble pas être l'apanage des seules personnes âgées. De ce point de vue « comportementaliste », les usagers « rendraient visite » à leur bibliothèque de proximité avec d'autant plus de zèle que l'exiguïté des horaires et des locaux permettrait d'y faire des rencontres, alors qu'ils iraient « faire leurs courses » à la médiathèque. Énoncé comme une règle, ce schéma doit tolérer de nombreuses exceptions, si l'on songe notamment à la mésaventure de Marchéville, dont la « clientèle » semble

<sup>24</sup>« captée » par Illiers-Combray... où par ailleurs, l'on va faire ses « vraies » courses...

Au final, si l'on excepte les enfants, il semble bien que ce que l'on recherche le plus, dans la petite bibliothèque de village, c'est la convivialité, réalisée sur la base de l'échange de livres et d'impressions de lecture. Comme les idées et les sentiments, les hommes et les femmes ont besoin de supports pour s'exprimer... Une fois le constat établi, doit-on se contenter de se réjouir que la bibliothèque soit le « bistrot des femmes et des enfants », voire remplace ce dernier ? Doit-on le déplorer, comme semblait le faire, un brin provocateur, Bruno DAVID, de la bibliothèque municipale d'Eaubonne dans BBF fin 2004 ? Ni l'un ni l'autre : il suffit de mettre en œuvre sa compétence de professionnel de la lecture public, pour mieux servir les usagers qui, « Aristocrates » ou « Sans – Culottes » de la culture, sont les concitoyens à qui nous devons le service public le plus adapté à leurs attentes...

### **3. Pour un service « au plus près »...**

#### **3.1. Se rapprocher des bénévoles par une action territorialisée**

Promouvoir la proximité, c'est d'abord se rapprocher de ses principaux acteurs, les bénévoles. Ainsi que le remarquent Christophe LANGLADE et Jérôme MICHALON<sup>25</sup>, « la bibliothèque apparaît comme un lieu où se nouent des contacts humains (,) qui... permet une forme d'intégration c'est-à-dire le moyen pour les utilisateurs et les bénévoles... d'être connus et reconnus ». Le bénévole ressemble à ses lecteurs ; ils ajoutent à ce propos : « il existe donc entre les bénévoles et les usagers un phénomène agrégatif poussé, que la façon commune qu'ils ont

<sup>24</sup> Bruno DAVID : Le manège enchanté des bibliothécaires. BBF 2004, n°6 p°87-97

<sup>25</sup> LANGLADE Christophe et MICHALON Jérôme. *Les acteurs bénévoles du réseau de lecture publique de la Loire*. In : *Lecture Publique et Territoires, trente ans de mutations en BDP*. Actes du Colloque de Montbrison des 24 et 25 octobre 2003, chapitre 10, p° 139. Presses de l'ENSSIB, 2005

d'appréhender l'univers de la lecture (c'est-à-dire sur le mode de l'affect et de l'échange) vient renforcer) ». Comment peut faire la BDP pour, sinon leur ressembler à son tour (ça n'est pas son rôle), en tout cas, se rendre capable de se mettre à la place de ses bénévoles ?

Dans le modèle centralisé encore en place, les contacts sont épisodiques et reposent en partie sur le « bon vouloir », littéralement parlant, des bénévoles. Ils sont épisodiques, parce qu'en dehors des deux demi-journées annuelles de tournée de bibliobus et les navettes d'acheminement des réservations (très contraintes) les personnels de la BDP ne vont pas à la rencontre des bénévoles. Ils dépendent du niveau d'engagement de ces derniers dans les formations et animations, ainsi que dans le circuit des réservations – certains bénévoles se rendent souvent à la BDP pour y chercher les ouvrages réservés sans attendre la prochaine navette, ce qui leur donne autant d'occasions d'échanger.

Par ailleurs, les formations donnent aux équipes de différentes bibliothèques l'occasion de faire connaissance et d'échanger à leur tour. Mais en l'état actuel du réseau, sachant que 81 % des bénévoles n'en ont aucune et que 54 % des responsables restent à former, il est illusoire d'attendre que les bénévoles se décident à aller à la BDP, il faut qu'elle aille vers eux.

Précisément, le PDL récemment adopté prévoit de mettre en place des « référents territoriaux », personnels de la BDP chargés chacun de correspondre avec toutes les bibliothèques d'un même ensemble géographique –en théorie un Pays ; en pratique, au moins deux (le Chartrain et le Drouais) devront être divisés pour cause de fortes densités et un troisième, le Perche, à cause de sa configuration bipolaire et de son étendue. Les bassins, d'habitat ou de vie, pourraient alors servir de cadre... Chaque référent devra rendre visite aux bibliothèques au moins deux fois par an, en dehors des tournées de bibliobus et veillera à favoriser le partenariat entre bibliothèques, notamment la mise en place des actions coordonnées de soutien logistique et de conseil des futures têtes de réseau intercommunales vers les bibliothèques - relais dont elles auront la responsabilité, voire de ces dernières



en direction des points - lecture. C'est un nouveau profil de poste, celui d'un médiateur, qui se dessine à l'intérieur de la BDP, sur le modèle de ce que pratique depuis longtemps la BDP de la Mayenne, étudié par Philippe TEILLET<sup>26</sup>.

En outre, cette action territorialisée serait renforcée dans les deux Pays les plus ruraux, la Beauce et le Perche, par une expérience de mise en place temporaire d'agents de développement lecture et multimédia ». Basés chacun dans une médiathèque structurante, ces contractuels devraient préparer l'émergence de nouveaux profils de postes culturels, sur la base de financements croisés (Conseil Général, EPCI, voire crédits européens de type « leader+ »). Ils seraient chargés de la mise en place de réseaux de partenariats intercommunaux encore inexistant – mais en cours de constitution dans le centre du Perche, dans le canton de La Loupe – B1 très dynamique. Ils joueraient le rôle de médiateurs entre les différents acteurs de la vie culturelle locale et avec l'Education Nationale, les maisons de retraite et assureraient la mise en place du portage à domicile pour les personnes âgées et / ou handicapées isolées. En outre, ils prépareraient des actions de rencontre autour d'un projet commun en Beauce et en Perche (expériences déjà menées avec succès par la BDP en 2004 et 2005, notamment des animations conte en relation avec le Parc du Perche et la FOL pour le festival d'automne « Contes en Perche »). Enfin, ils veilleraient particulièrement à la promotion du multimédia, au moment où la BDP lance sa collection de DVD, avec un objectif de dépôt permanent dans les bibliothèques offrant notamment l'accès gratuit à Internet (voir convention-type en annexe 2). Je m'exprime au conditionnel, dans la mesure où ces agents ne sont pas encore recrutés. Dans une phase ultérieure, la question se posera de la pérennisation de ces postes, partout où une médiathèque ne pourra ou ne voudra pas prendre le relais ...

### **3.2. Donner aux bénévoles les moyens de promouvoir l'attractivité de leur bibliothèque**

<sup>26</sup> Philippe TEILLET : *La lecture publique en plan en Mayenne*. In: *La Lecture Publique à l'heure intercommunale*, p° 53 à 88. Alain FAURE et Emmanuel NEGRIER, Dir. Observatoire des Politiques Culturelles, Editions de l'Aube, décembre 2004

Il s'agit de trois séries de moyens : matériels, documentaires, intellectuels.

Les moyens matériels dépendent étroitement du dispositif conventionnel; j'en rappelle les quatre conditions de base pour une bibliothèque - relais :

- Au moins 25 m<sup>2</sup> d'espace recevant du public ;
- au moins 4 h d'ouverture hebdomadaire tous publics sur au moins 2 jours;
- au moins 0,5 € par habitant de dépenses documentaires annuelles ;
- un responsable ayant reçu la formation BDP ou acceptant de se former.

Outre l'accès au partenariat de la BDP, ces conditions ouvrent aux communes le droit aux aides départementales pour l'investissement, détaillées par le site de la BDP, d'où je tire l'exemple suivant, pour la construction et l'aménagement d'une bibliothèque :

<b>Coût total des travaux engagés par la commune (HT)</b>	<b>10 000 €</b>
Subvention du Conseil Général pour travaux	4 000 €
Subvention du Conseil Général pour mobilier	400 €
<b>Achat d'un poste multimédia par la commune</b>	<b>1 600 €</b>
Subvention du CG pour cet achat	800 €
<i>Montant total des subventions CG</i>	<i>5 200 €</i>
<b><i>Coût total de l'opération pour la commune</i></b>	<b><i>6 800 €</i></b>

Il n'est pas dans mon propos de commenter les dispositifs de subventionnement du Département de l'Eure-et-Loir. Il m'est en revanche indispensable de souligner que ce dispositif concerne une opération lourde, exceptionnelle dans le cadre de la plupart des bibliothèques de proximité, qui faute de budget suffisant (ou de budget tout court), vivent dans le « système D », parfois remarquable d'ingéniosité, certes, mais qui n'est pas à l'honneur des pouvoirs publics... Le principal problème est celui du mobilier adapté, qui outre qu'il est un facteur de conservation des documents, permet pour une petite surface d'optimiser l'accès du public aux collections. Nous constatons ici que la subvention la plus modique est celle dévolue à l'acquisition de mobilier. Or, le mobilier spécialisé est très au-dessus des

moyens d'une petite commune qui souhaiterait en acquérir sans faire de travaux d'aménagement. Quatre exemples éloquentes sur le réseau :

- A Fresnay-l'Evêque : Dans cette petite bibliothèque beauceronne (B5), dont je disais en 1.2.3., qu'elle connaissait un grand progrès avec l'attribution d'un local spécifique et d'un budget annuel de 100 €, il n'existait aucun mobilier digne de ce nom. Grâce au dévouement d'un gestionnaire de collègue qui a osé braver les interdits absurdes de sa profession, ce simple dépôt rural possède désormais les plus beaux rayonnages et bacs de rangement de tous les points de desserte bénévoles du réseau : Ce matériel en état neuf, déclassé par l'Education Nationale, était promis à la casse...
- A Montigny-le-Gannelon : moins chanceuse, l'équipe a récupéré les rayons « shampoing » d'une grande surface des environs et les a bricolés pour leur faire supporter le poids des livres. On ne peut pas s'en rendre compte à première vue.
- A Levainville : Cette bibliothèque sort de l'ordinaire à tout point de vue... Malgré son généreux budget, l'équipe met son point d'honneur à maintenir ses 6 € de dépenses documentaires annuelles par habitant – ce qui lui vaut plus de 58 % de taux d'inscription et lui a permis de se constituer un fonds propre de 1379 CD. Or, le minimum est consenti pour le mobilier, et un meuble de rangement de CD coûte très cher. L'équipe a trouvé une solution *sui generis*: s'avisant qu'en largeur, les CD sont de la dimension interne des tiroirs du vieux classeur « Borgeaud » qui précédait son informatisation, elle a fait démonter le meuble par le menuisier du village, puis le lui a fait remonter avec quelques centimètres de tasseau intermédiaire en plus entre chaque niveau : un meuble à CD était né !
- A Ouerre : Dans ce local intégré à l'école, la municipalité ne voulait pas faire de ravalement intérieur sans en faire autant pour tout l'ensemble immobilier – le directeur de l'école l'aurait mal vécu. Donc, pas de travaux.

La responsable a donc fait intervenir son mari, maire - adjoint certes mais surtout entrepreneur en bâtiment. Résultat : une petite salle de 25 m<sup>2</sup> coquette, lambrissée et parfaitement éclairée... Elle n'attend plus que M. le directeur accepte de lui laisser la salle attenante, BCD sans responsable et en parfait désordre, faisant fonction de salle de délasserment pour les élèves les jours de pluie... En attendant, Mme HENRY reste obligée de ne faire entrer les enfants que quatre par quatre, par manque de place...

Sans faire de démagogie, le Conseil Général serait bien venu de prévoir dans son dispositif conventionnel une obligation pour les communes de fournir un minimum de mobilier (à commencer par les tables et chaises), moyennant une subvention, même modique, qui exercerait peut-être un rôle incitatif...

Les moyens documentaires eux, devraient suivre. Ayant déjà décrit *supra* en 1.3.2., les dispositions de la nouvelle convention en matière de circuit documentaire, je me contenterai d'insister encore sur le besoin impérieux de mobilier : A quoi bon fournir un livre sur trois et un CD sur deux, si les bibliothèques n'ont pas de quoi les ranger décentement ? Comment remplir l'objectif de déposer 50 000 documents supplémentaires sur le réseau d'ici 3 ans, s'il n'y a même pas d'armoire pour stocker les documents anciens avant désherbage ?

L'effort principal de la BDP portera nécessairement sur les médiathèques ; le PDL en recommande 50, dont une vingtaine, désignées comme « plates – formes », devraient atteindre d'ici 2012, 90 % des objectifs suivants : convention actualisée, collection adaptée et multi - supports, local aux normes, personnel rémunéré et responsable qualifié, informatisation et internet.

Quant aux moyens intellectuels, il conviendrait de mettre rapidement sur pied des formations au désherbage en commun avec les médiathèques intercommunales, si l'on souhaite que les responsables de petites bibliothèques de proximité non encore formés puissent au moins savoir comment gagner de la place sur les rayonnages... Ce pis-aller ne valant évidemment pas un solide partenariat en fait de formation

des équipes sur la communauté de communes, voire le bassin... Partenariat qui est prévu par le PDL... à condition que les EPCI jouent le jeu du conventionnement : L'horizon 2015 affiché par la BDP relève du plus grand réalisme !

Le levier de l'informatisation sera décisif, à deux égards : En aidant les communes à informatiser leur bibliothèque – moyennant le libre - accès à Internet donné aux usagers- le Conseil Général les aide à aussi à intégrer son plan de développement des NTIC sur le département. Par ailleurs, il permettra aux bibliothèques de mieux intégrer la notion de politique documentaire à l'échelon départemental –ce qui passe encore une fois par la formation des responsables, partout où des salariés ne pourront prendre le relais de bénévoles souvent vieillissants et dépassés par le changement...

### **3.3. Former pour informatiser, informatiser pour informer**

En 2005, seules 18 bibliothèques étaient informatisées, avec 5 logiciels différents (même si SEGILOG en équipe 12). Le PDL veut offrir à chaque bibliothèque, un service d'informatisation de ses collections en utilisant à distance le serveur et le logiciel de la BDP. Chaque bibliothécaire pourra accéder à un réseau professionnel. Cette mise en réseau devra être précédée d'une formation à l'utilisation des logiciels de gestion bibliothéconomique. Ce sont les médiathèques qui en bénéficieront logiquement, puisque les premières équipées. De ce fait, l'accès à l'informatisation dans les bibliothèques de proximité devra faire l'objet d'une mise en réseau locale à partir de la médiathèque structurante avec laquelle elles se trouveront associées. Elle sera aidée par le Conseil Général, à hauteur de 50 % des dépenses communales, suivant le mécanisme décrit *supra*.

L'informatisation n'est pas qu'un outil de gestion des flux documentaires. Pour l'information des usagers, l'accès gratuit à Internet dans les bibliothèques sera prioritaire. Il s'intègre dans un plan départemental de déploiement du haut débit, y raccordant prioritairement les services publics auxquels sont assimilés les

bibliothèques municipales. Ce projet fait l'objet d'un accord entre le Département et France - Télécom. En outre, la BDP mettra à leur disposition avant 2008 un portail Internet qui leur permettra d'interroger le catalogue des documents de tout le département et d'effectuer des réservations en ligne.

En définitive, le rattrapage du retard dans l'informatisation du réseau, relevé par le Conseil Général est en bonne voie. Mais son aboutissement dans les bibliothèques de proximité dépend du rythme de renouvellement des conventions et plus encore, de l'adhésion des élus des EPCI au principe de partenariat de leur médiathèque avec celles-ci... quand la médiathèque existe et si oui, à condition que sa gestion devienne intercommunale, ainsi qu'y vise le Projet Départemental de Développement de la Lecture Publique.

### **3.4. Pour une politique tarifaire équitable**

Le Conseil Général de l'Eure-et-Loir milite pour l'accès gratuit à Internet dans toutes les bibliothèques, en y conditionnant ses aides à la réinformatisation. C'est un point important, qui en soulève un autre, plus général : celui de la gratuité de l'inscription.

Nous l'avons vu *supra*, à Montigny-le-Gannelon, elle vient d'être remise en cause. Les projets de nouvelle médiathèque sur la prévoient-elle ? A Auneau, par exemple, il est explicitement question de rendre payant l'accès à la nouvelle médiathèque. Cela peut se justifier par le fait que son équipe sera salariée (ce qui est déjà en partie le cas). Mais, au risque de me répéter, je considère que la gratuité à l'inscription devrait être le pendant du bénévolat, par lequel des personnes rendent gratuitement un service public culturel important pour la qualité de vie de leur commune – dès lors bien sûr que la bibliothèque est en régie directe. N'est-il pas inquiétant qu'une commune ou une communauté de communes puisse discrétionnairement pratiquer les tarifs qui l'arrangent, comme c'est le cas notamment à Villemeux-sur-Eure, qui malgré une équipe à 100 % bénévole, fait

payer 6 € son inscription annuelle aux plus de 17 ans (on ne sait d'où procède cette limite d'âge), quelle que soit leur commune de résidence, à l'exception des assistantes maternelles à qui la BDP dispense de toute façon des animations. Cela n'ôte bien sûr rien à la qualité des prestations et de l'accueil de cette bibliothèque, qui détient le record départemental du taux d'inscriptions : 62 % ; malgré l'absence regrettable de distinction des tranches d'âge, ce niveau témoigne de la fidélité de son public.

Mais le rôle d'un acteur majeur comme la BDP n'est-il pas d'arbitrer au nom de principes, non seulement qualitatifs, mais encore éthiques ? A cet égard, je me permets d'exprimer le regret que la nouvelle convention mise en place ne prévoie aucune disposition de politique tarifaire, visant à inciter les communes à pratiquer l'inscription gratuite dans les bibliothèques à équipe bénévole, au moins pour les résidents de la commune. Il est vrai que l'omission vient d'en haut, puisque les formulaires de rapport d'activité diffusés par la DLL ne prévoient aucune mention des tarifs... Je crois donc souhaitable que cette question soit soulevée au niveau national, par exemple dans le cadre de l'ADBDP...

## **Conclusion**

Je me posais trois questions au départ. D'abord : pour mieux servir les usagers des bibliothèques de proximité du réseau départemental, il est nécessaire de développer son offre, mais cela suffit-il ? Ensuite : Qu'est-ce qui fonde l'attractivité de ces bibliothèques ? Enfin : Comment aider les acteurs de la lecture publique de proximité à développer leur attractivité ?

La première question appelait d'elle-même sa réponse : une augmentation quantitative de l'offre documentaire, non seulement va profiter prioritairement aux médiathèques qui structurent la demande en ce sens – dont celle d'Illiers-Combray (400 m2) est l'illustration parfaite- mais encore ne répondra que partiellement aux attentes des publics spécifiquement attachés à leur bibliothèque de proximité, non seulement par obligation mais encore et surtout, par choix.

Nous constatons en effet que certaines petites bibliothèques aux moyens limités, classées B5 à B3 et ouvertes entre 2 et 5 heures par semaine à tous les publics, présentent toutefois des indicateurs de performance plus qu'honorables, malgré la proximité kilométrique d'une médiathèque (c'est notamment le cas à Levainville avec Auneau et à Montigny-le-Gannelon avec Cloyes-sur-le-Loir) : D'où la deuxième question : qu'est-ce donc qui les rend attractives et pour quels publics ?

A ce stade, nous devons distinguer entre les deux aspects, physique et psychologique, de la proximité. Hormis les enfants, qui ne sont pas motorisés, et les personnes à mobilité réduite, qui ont besoin de services à domicile tels que le portage de livres (dont s'acquittent beaucoup de bénévoles), c'est la proximité humaine qu'y recherchent les usagers, notamment les personnes âgées. Le livre et plus spécialement le roman, en sont le support, quasiment le témoin dans la mesure où l'on peut avec Olivier DONNAT qualifier ces bénévoles de « passeurs »



de biens culturels. A ce jeu là, les femmes sont les grandes gagnantes, ce qu'atteste la répartition sexuée des bénévoles.

Enfin, comment aider ces acteurs de la lecture publique de proximité à développer leur attractivité ? En leur garantissant des collections ajustées à leur demande (sans tomber dans le clientélisme) et les tenant au courant de l'évolution de la production éditoriale comme des NTIC : c'est le rôle des formations de la BDP. Toutefois nous constatons qu'elles ne rencontrent pas toujours l'écho souhaité, peut-être parce qu'elles demandent aux personnes de faire preuve d'une capacité de remise en cause de leurs goûts et habitudes, dont les bénévoles les plus âgés notamment, n'ont pas l'énergie ou l'envie...

C'est pourquoi, plutôt que d'attendre des bénévoles qu'ils fassent l'effort d'aller vers elle, la BDP de l'Eure-et-Loir a compris qu'une action de conseil et de formation territorialisée pourrait porter ses fruits plus complètement, ne serait qu'en assurant à ses personnels une présence auprès des acteurs de terrain plus continue qu'avec le seul système des tournées de bibliobus qui, s'il mérite d'être maintenu, doit aussi être doublé d'une action délocalisée, si possible menée en partenariat avec les équipes professionnelles des médiathèques locales, qui mériteront alors le nom de tête de réseau que leur destine le Projet départemental de développement de la lecture publique.

# **Bibliographie**

## **L'EURE-ET-LOIR**

**Conseil Général d'Eure-et-Loir.** *Un livre blanc pour l'Eure-et-Loir : notre avenir ensemble.* Conseil Général d'Eure-et-Loir, 315 p.

**DUMONT Gérard-François.** *Population et Avenir.* N° hors série n°659-bis ; septembre-octobre 2002

**INSEE-PREMIERE** n° 953 et 954 avril 2004.

[www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/bassins\\_vie/bassins\\_vie-2.htm](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/bassins_vie/bassins_vie-2.htm)

**Site de la BDP.** [www.cg28.fr/bdp](http://www.cg28.fr/bdp) consulté le 03/01/2006 à 15h

**Site de la Bibliothèque Municipale de Nogent le Rotrou.**

[html://bm.nogent-le-rotrou.ecritel.net](http://html://bm.nogent-le-rotrou.ecritel.net)

**Site du Conseil Général.** [www.cg28.fr](http://www.cg28.fr) consulté le 03/01/2006 à 14h40

## **LES BIBLIOTHEQUES**

**DAVID Bruno.** *Le manège enchanté des bibliothécaires.* BBF 2004, n°6, p° 87-97

**Ministère de la Culture.** *Bibliothèques municipales – Bibliothèques départementales de prêt : données 2002.* DLL, décembre 2003

**ROUYER-GAYETTE François.** *Les Ruches.* In : BBF 2004 n°2, t.49, p°24 et s.

## **LES BDP**

**BOCK Anne-Marie.** *La circulation des publics dans les bibliothèques d'Alsace du Nord.* Mémoire d'étude ENSSIB, janvier 2005

**ESPINAT Patrick.** *Les plans de développement de la lecture publique et des bibliothèques. Le cas particulier de la BDP de la Corrèze.* Mémoire d'étude ENSSIB, janvier 2005

**LANGLADE Christophe et MICHALON Jérôme.** *Les acteurs bénévoles du réseau de lecture publique de la Loire.* In : *Lecture Publique et Territoires, trente ans de mutations en BDP.* Actes du colloque de Montbrison des 24 et 25 octobre 2003, chapitre 10 p° 139. Presses de l'ENSSIB, 2005.

**PARIS Jean-Michel.** *De la proximité subie à la proximité choisie : le réseau de la BDP de l'Hérault, un essai de restructuration.* In : *BBF* 2004 n°2, p° 44 à 49

**ROSFELTER François.** *Une nouvelle desserte basée sur l'intercommunalité comme point de départ pour un plan de développement de la lecture. L'exemple de la bibliothèque départementale de l'Aveyron.* Mémoire d'étude ENSSIB, septembre – novembre 2003

**TEILLET Philippe.** *La lecture publique en plan en Mayenne.* In : *La lecture publique à l'heure intercommunale*, p° 53 à 88. **Alain FAURE et Emmanuel NEGRIER Dir.** Observatoire des politiques culturelles ; éditions de l'Aube, décembre 2004

**Site de l'ADBDP :** [www.adbdp.asso.fr](http://www.adbdp.asso.fr), consulté le 3 janvier 2006 à 17h

## LES PUBLICS

**BAZIN Patrick.** *Plus proches des lointains.* In : *BBF* 2004 n°2, t 49, p° 8 à 14

**DONNAT Olivier, dir.** *Les pratiques culturelles des Français : enquête 1997.* Ministère de la Culture, Département de la Prospective et de l'Évaluation. Paris, La Documentation Française 1998. 359 p. : ill.

**DONNAT Olivier.** *La féminisation des pratiques culturelles.* In : *Développement Culturel* n° 147, juin 2005 (<http://www.culture.gouv.fr/dep>)

**MILLOT Sophie.** *L'enquête de satisfaction : guide méthodologique.* AFNOR, 2001, 178 p. : ill.

**POISSENOT Claude et RANJARD Sophie.** *Usages des bibliothèques : approche sociologique et méthodologie d'enquête.* Presses de l'ENSSIB, juin 2004, 300 p. : ill.

**ROBINE Nicole.** *Lire des livres en France, des années 1930 à 2000.* Electre – éditions du Cercle de la Librairie, 2000, 260 p.

## **TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

**Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945** portant création des Bibliothèques Centrales de Prêt des Départements

**Circulaire DLL n° 85-47 du 1<sup>er</sup> août 1985**, dite « GATTEGNO », ayant pour objet les missions, moyens et fonctionnement des Bibliothèques Centrales de Prêt

**Loi n° 99-533 du 25 juin 1999**, dite « VOYNET » d'orientation pour l'aménagement durable du territoire

## ***Table des annexes***

<b>CARTOGRAPHIE GÉNÉRALE.....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXE 2 : LA BDP ET SON RÉSEAU.....</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXE 3 : TABLEAUX STATISTIQUES.....</b>	<b>110</b>
<b>ANNEXE 4 : L'ENQUÊTE DE TERRAIN.....</b>	<b>126</b>

## ***Cartographie générale***

**L'Eure-et-Loir en France : carte administrative**

*Source : manuel d'Histoire-Géographie de 4<sup>ème</sup> HATIER, avril 1998*

**Les EPCI en 2004 avec les limites des pays**

*Source : Conseil Général 2004*



**Les EPCI en janvier 2005**

*Source : Conseil Général 2005*

## **Les réseaux de transport**

*Source : « Population et Avenir » 2002*

**Les bassins d'habitat et les principaux axes routiers**

*Source : INSEE CENTRE 2002*

**Les bassins d'habitat : définition**

*Source : INSEE CENTRE 20002*

**L'attractivité des principales villes et communes**

*Source : DDE 28 1999*

**Les densités démographiques par canton**

*Source »Population et Avenir » 2002*

## ***Annexe 2 : La BDP et son réseau***

**Le réseau en 2003**

*Source BDP*



## **Le réseau en 2004**

*Source BDP*

**Le réseau projeté à dix ans en 2005**

*Source BDP*

**Les sites de l'enquête de terrain**

*Source France-Télécom 2005*

**Tableau de l'état du réseau en 2004**

*Source BDP*

**Nouvelle convention-type de partenariat département – commune**

















## **Calendrier des formations BDP 2005**

## ***Annexe 3 : Tableaux statistiques***

**Tableau des inscrits du réseau en 2004**











## **Les inscrits hors commune en 2004**





## **Les moins de 14 ans**







## **Les plus de 60 ans**







## ***Annexe 4 : l'enquête de terrain***

## **Protocole d'entretien avec les bibliothécaires**

## **Questionnaire d'enquête en bibliothèque de proximité**



## **Questionnaire d'enquête en médiathèque**

## **Comptes rendus des entretiens avec les bibliothécaires**









**Tableaux de traitement des bibliothèques de proximité**











**Tableau de synthèse des bibliothèques de proximité**

## **Histogrammes extraits du tableau de synthèse**









**Fiches – portrait par tranches d'âge des bibliothèques de proximité**







## **Fiche bilan des bibliothèques de proximité**









## **Programme de la bibliothèque de Levainville**

**Tableau de synthèse pour 4 des 5 médiathèques**